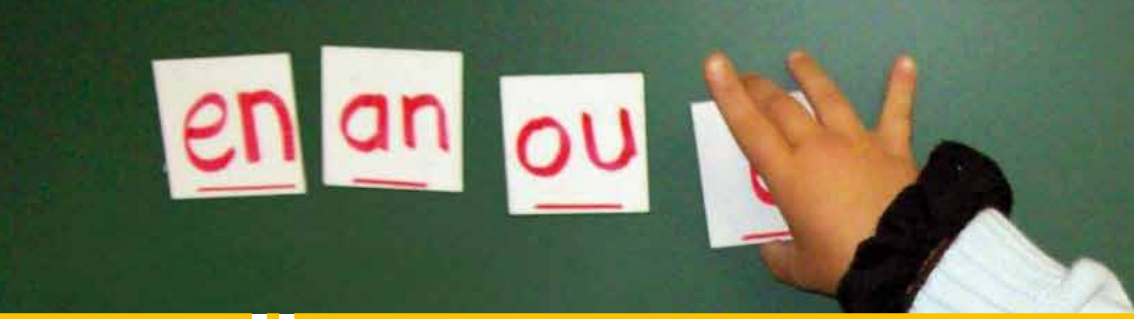

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Papillonnages

N°33 / décembre 2010

ADAPEI
LOIRE - ATLANTIQUE

Handicap mental et scolarisation

Éducation nationale et/ou spécialisée

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforcent les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Les parents sont de plus étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation. Dans tous les cas où la situation de l'enfant ou de l'adolescent l'exige, c'est l'orientation vers un établissement médico-social qui constitue la solution permettant de lui offrir une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée qui peut se dérouler à temps plein ou à temps partiel et comporter diverses modalités de scolarisation.

Voila posés clairement les objectifs simples des législateurs qui se révèlent pourtant sur le terrain encore trop souvent complexes, source d'inquiétude et d'insatisfaction pour les parents.

L'absence de statut pour les auxiliaires de vie scolaire (AVS), le manque de places et de moyens en SESSAD et en Instituts médico-éducatifs, la dotation insuffisante d'enseignants spécialisés pour le milieu adapté sont autant d'indicateurs préjudiciables à la mise en œuvre d'une politique d'éducation volontariste et de qualité pour les enfants handicapés.

Pourtant, des progrès ont été faits. Concernant l'Adapei 44, la mise en place d'instituteurs spécialisés supplémentaires dans nos IME, la création de places de SESSAD à la rentrée 2010 en attestent. La qualité du dialogue avec l'Education nationale et l'Agence régionale de santé est un facteur-clé dans ce domaine.

L'École a un rôle premier à jouer à double titre : en éduquant tous les élèves à accepter la différence dans l'esprit du vivre ensemble, en préparant les jeunes atteints d'un handicap à exercer pleinement leur citoyenneté. Cela passe par un accueil et des pratiques pédagogiques qui respectent les particularités des élèves concernés et mettent en œuvre des mesures de compensation liées au handicap pour viser l'égalité des chances.

Notre association s'est toujours battue pour que cette scolarisation devienne une réalité. La législation permet, désormais, la mise en œuvre d'une éducation adaptée aux besoins et aux attentes de l'enfant. En avril 2009, l'affaire Laruelle a fait jurisprudence et a rendu opposable le droit à l'éducation pour les enfants handicapés.

Toutefois, l'approche, encore très centrée sur les moyens (présence d'auxiliaires de vie scolaire) pour assurer la compensation, n'a pas profondément modifié le regard.

Il n'y aura pas de mise en œuvre réussie des dispositions de la loi sans une implication du monde médico-social. Les institutions

Papillonnages

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Adapei de Loire-Atlantique : Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales • 11-13 rue Joseph Caillé • BP 30824 • 44008 Nantes Cedex 1 • Tél. 02 40 12 22 90 • Fax 02 40 12 22 99 • Directeur de la publication : D. Moreau • Comité de rédaction : S. Biette, A. Cassaing, I. Desgoute, Mme Eveno, F. Joyeux, M. Marhadour, D. Moreau, C. Quélennec, C. Vibert • Illustrations : Francis Maillot • Création et réalisation graphique : Le Kwalé, Nantes • Impression : Imprimerie Planchenault, Ancenis.

Glossaire

AVS-I	Auxiliaire de vie scolaire individuel
CAFS	Centre d'accueil familial spécialisé
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (en école primaire)
EN	Éducation nationale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESS	Équipe de suivi de scolarisation
IME	Institut médico-éducatif
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
SEES	Section d'éducation et d'enseignement spécialisé
SEHA	Section d'enfants avec handicaps associés
SESSAD	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SIPFP	Section d'initiation et de première formation professionnelle
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire (au collège et lycée)
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

médico-sociales, issues d'une volonté associative, ont quelques raisons d'affirmer leur expérience et leur expertise acquises au fil des années.

La force associative du mouvement parental s'étend sur la durée. Elle est de nature tout à la fois à percevoir les évolutions sociétales et à induire les changements culturels.

Car c'est bien de changement culturel qu'il s'agit pour mettre en œuvre un véritable parcours scolaire accompagné des enfants, respectueux du cheminement parfois difficile des parents, décloisonnant les dispositifs (école, services, institution...)

L'expérience d'IME « hors les murs », où se conjuguent à la fois Education nationale et Education spécialisée, est sans doute une voie à suivre tout comme la promotion des échanges de tous types entre enseignants de l'école et enseignants des établissements médico-sociaux.

La loi de 2005 a fait naître beaucoup d'espoirs chez les familles et de nouvelles perspectives pour les professionnels. Il nous appartient aujourd'hui de continuer d'agir avec pragmatisme et détermination, pour l'éducation de nos enfants amenés aussi à devenir les citoyens de demain.

Dominique Moreau

SCOLARISATION

4 Mon fils ira à l'école !
7 Thibault a quatre ans et demi
8 Le point de vue de l'inspecteur d'Académie
10 Les deux pôles d'une même réalité
12 Un IME sur un territoire
14 Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
16 Être acteur de son futur
18 Les partenariats des IME avec l'extérieur vers une meilleure connaissance de l'autre
20 Des ateliers pédagogiques co-animés pour diversifier les approches
22 Accompagnement au parcours dans une structure collective
24 Le travail du SESSAD en établissement scolaire
26 Animatrice de formation sociale et professionnelle
28 Mon CFG
29 ESAT de l'école au travail
30 Un IME « hors les murs »
32 L'inclusion scolaire au Canada

ADAPEI ILLUSTRÉE

35 Commission Projets
36 Commission Économique
37 Commission Communication et revue *Papillonnages*
38 Commission Manifestations
39 Commission Statuts, Règlement général et Projet associatif global
40 Commission Recrutement des cadres de direction

ACTUALITÉS

41 Ensemble, c'est tous !
41 Une présidente pour l'Unapei
42 Congrès d'Inclusion Internationale à Berlin
43 Porte ouverte à l'IME d'Ancenis
43 Visite d'une délégation du Maroc
44 Rentrée 2010 en IME et en SESSAD
45 Ouverture du foyer de Sainte-Pazanne
45 Inauguration de la Résidence Erdam
46 Comédie musicale à l'Odyssée d'Orvault
46 Les 50 ans d'Apei Ouest 44
47 Le Cirque des 6 frênes
47 Cap sur la Rochelle !
48 Lutte au bras de fer et au corps à corps
48 Pique-nique Handy Rétro
48 Visite de l'Agence régionale de santé
49 Regards sur la ressemblance
49 Bilan de l'opération Brioches 2010
50 Déménagement et inauguration l'IME des Sorinières
50 Espace Camille Claudel : 25 artistes pour l'espoir
50 Ciné pour tous
51 Projection au CCO du film *D'un monde à l'autre*
51 Congrès de « Nous Aussi » à Chambéry
52 La diffusion du « Livret de vie »
52 Le personnel en mouvement

Mon fils ira à l'école !

« Mais, Madame Richard, pourquoi donc voulez-vous que Timothée aille à l'école l'an prochain ? »

C'est pour nous poser cette question que la directrice du SESSAD, qui intervenait à la crèche auprès de notre fils, nous a convoqués un jour dans son bureau.

C'était il y a six ans, juste avant la loi d'orientation de 2005.

Timothée avait presque quatre ans, il ne marchait pas encore, ne parlait pas, était à peine « propre », et une place en IME lui tendait les bras.

Alors pourquoi, oui, pourquoi insistions-nous pour inscrire à l'école maternelle notre petit garçon, porteur de trisomie 21, et malentendant de surcroît ?

Ce choix, nous y avions longuement réfléchi, et ce que nous souhaitions offrir à Timothée c'était la possibilité de vivre une « vie d'enfant », comme ses frère et sœurs, c'est-à-dire une vie quotidienne dans le quartier, avec des échanges et un rythme adaptés à son âge.

Au départ, la question de l'apprentissage nous préoccupait peu.

Nous constations seulement que notre fils était extraordinairement stimulé par le contact avec les copains dits « valides ».

C'est ainsi qu'il s'est mis à marcher après quelques semaines d'école… !

Ce qui comptait pour nous, c'était la richesse des liens de quartier qui se tissaient, l'apprentissage de la vie de groupe, les copains de la cour de récréation, la halte à la boulangerie en rentrant de l'école, la possibilité de déjeuner à la maison avec ses frères et sœurs, les amis rencontrés sur le chemin.

Et quelle joie lorsque Tim a été invité chez l'un ou l'autre, par exemple pour un anniversaire !

Peu à peu, grâce à ce qu'il recevait à l'école et au soutien de son AVS, Timothée a fait des progrès, il s'est adapté au rythme de la classe, il a appris les couleurs, les formes, il a pu participer à des ateliers simplifiés, il a développé l'usage de la langue des signes française.

Aujourd'hui, Timothée a dix ans, il est en CLIS 1 et vient de faire sa septième rentrée scolaire.

Depuis tout ce temps, il y a eu des moments plus faciles que d'autres, des années « avec » et des années « sans », des questions et des doutes, des combats à mener, des joies et des découragements.

Tout au long de ce chemin, notre « fil rouge » était le souci du bien-être de Timothée et le désir de répondre le mieux possible à ses besoins du moment : désir de socialisation, prise en compte de rythme et de sa fatigabilité, possibilité de s'intégrer dans le quartier, adaptation nécessaire des apprentissages.

Avec un peu de recul, je peux dire que les principales difficultés que nous avons croisées ne sont pas venues de notre fils lui-même : lui est toujours allé avec plaisir à l'école et n'a jamais troublé la classe.

Les problématiques rencontrées ont été de trois ordres :

1 S'INTÉGRER DANS UN PROJET D'ÉCOLE

La possibilité pour un enfant en situation de handicap d'intégrer l'école naît d'abord **d'une rencontre**, celle d'un directeur, d'une institutrice, qui ouvrent la porte et répondent comme une évidence à ce qui n'est, au départ, qu'une timide espérance.

Il faut souvent visiter plusieurs écoles pour trouver le lieu où cette confiance mutuelle peut s'établir.

L'accueil peut alors être envisagé, et la collaboration entre la famille et l'enseignant, et éventuellement l'AVS et les autres professionnels, sera un facteur-clé de réussite.

Mais cette première relation, si précieuse, porte en elle-même sa limite car un projet de scolarisation ne peut s'inscrire dans la durée que s 'il est porté par toute une école, par une équipe d'enseignants, et pas seulement par la bonne volonté d'une personne.

C'est ainsi que nous avons dû changer Timothée d'école au bout de deux ans, car aucune maîtresse ne semblait prête à l'accueillir l'année suivante : les peurs ou les préjugés ont parfois la vie dure…

2 TROUVER DES CONDITIONS MATÉRIELLES ADAPTÉES

Même lorsque l'accueil est envisagé facilement, certaines questions matérielles peuvent faire obstacle et compliquer, voire compromettre, la scolarisation.

Des effectifs trop importants, l'absence de salle de sieste, une cantine très sonore ou difficilement accessible, des portes qui ne ferment pas, sont autant de facteurs pénalisants.

Je me souviens encore avec un pincement de cœur de l'escalier que nous devions gravir chaque matin pour accéder à la classe de « pré-petite section » : Timothée marchait à peine, cet escalier était pour lui aussi impressionnant que le Mont-Blanc et il lui fallait parfois plus de dix minutes pour accepter de monter tout seul !

Et que dire des difficultés rencontrées par les enfants en déambulateur, en fauteuil roulant, ou malvoyants…

3 AFFRONTER LA COMPLEXITÉ INSTITUTIONNELLE

En matière de scolarisation, rien n'est jamais acquis pour nos enfants !

En effet, il faut chaque année recommencer le même parcours, et passer les étapes successives de l'ESS, de la notification MDPH, parfois de la CDA, et enfin de la rentrée.

Pardonnez-moi ce jargon, mais il fait partie de notre quotidien !

Malheureusement, l'expérience nous a prouvé que le système « coince » souvent, à différents niveaux :

- à deux reprises, nous avons dû défendre en CDA la position de l'ESS que la MDPH n'avait pas reprise à son compte ;
- une année, alors qu'un projet avait été construit en partenariat avec un établissement spécialisé, celui-ci a fermé son programme juste avant l'arrivée de Timothée ;
- la présence de l'auxiliaire de vie, particulièrement cruciale pour Timothée qui a besoin d'une traduction en LSF, reste soumise aux moyens budgétaires et à la fragilité de contrats souvent précaires.

Au printemps 2008, l'accompagnement de Timothée s'est interrompu en plein milieu de l'année scolaire, alors que son auxiliaire de vie le suivait depuis deux ans et avait été formée par l'Éducation nationale à la LSF. Il nous a fallu beaucoup batailler pour obtenir le renouvellement de son contrat, grâce à un changement de statut (passage du statut d'EVSH à AVSI).

La question du futur reste toujours ouverte, et nous savons que Timothée quittera un jour les bancs de l'école, car la conscience de sa différence peut le conduire, à terme, à vivre douloureusement l'intégration en milieu ordinaire.

Mais aujourd'hui nous sommes heureux de le voir courir vers sa classe chaque matin, et reconnaissants vis-à-vis de tous ceux qui lui ont ouvert les portes du « chemin de l'école » et permis d'être celui qu'il est aujourd'hui.

Isabelle Richard

Thibault a quatre ans et demi

Thibault a un diagnostique de trouble envahissant du développement (TED).

Il vient de rentrer en moyenne section de maternelle. Lorsqu'il avait trois ans, j'étais persuadée qu'il n'aurait pas sa place à l'école car il criait beaucoup, passait de longues heures à jouer à des jeux répétitifs et ne tenait pas assis sur une chaise. La psychologue du service d'aide et d'accompagnement éducatif aux familles (SAFE) de l'Adapei, qui suivait Thibault, m'a vraiment encouragée à l'inscrire à l'école même si ce n'était que pour quelques heures.

Je considère avec le recul que c'est l'école qui lui a vraiment permis de s'ouvrir aux autres. Les professionnels qui le suivaient en libéral ont constaté des progrès tout au long de l'année au fur et à mesure que nous obtenions un temps d'accueil plus important. Il a fallu batailler au cours des équipes de suivi pédagogique et cela en dépit des encouragements de l'institutrice, mais cela en valait vraiment la peine. Il rentrait très joyeux de ses matinées à l'école et s'est mis à imiter les autres enfants. Il a appris à marcher en rang et à s'asseoir avec les autres sur un banc pour écouter une histoire. A la fin de l'année, son orthophoniste me faisait la réflexion qu'il avait enfin l'air heureux. Cette année, l'institutrice va travailler directement en lien avec la psychologue comportementaliste sans passer par moi. C'est une bonne chose car je n'ai pas toujours conscience de ses capacités.

Thibault est fasciné par l'écrit et a une mémoire impressionnante. Ses institutrices ont vraiment fait un énorme travail pour comprendre ses particularités et gérer son opposition quand il a peur. En effet, tout changement est difficile pour lui et l'AVSI est indispensable lors de sorties et spectacles. Je le sens aussi moins fatigué les matinées où son AVSI l'accompagne.

La notification MDPH lui donne droit à douze heures d'AVSI, mais, comme les autres enfants handicapés du département, Thibault s'est vu retirer trois heures à la rentrée. Je trouve que cette décision est pénalisante pour Thibault ainsi que pour son institutrice et ses camarades de classe. Pourtant, investir maintenant dans un accompagnement scolaire coûterait moins cher à la société quand il sera adulte.

Depuis qu'il va à l'école toutes les matinées, j'ai pu recommencer à m'occuper de son petit frère et avoir des projets personnels. Le fait qu'il aille à l'école comme les autres enfants nous permet de nous rapprocher des autres familles et d'avoir des sujets de conversations communs avec les autres parents. Le matin, son papa le dépose avec son petit frère et ils sont tous les trois très heureux de ce moment entre hommes.

Barbara Torneri

Le point de vue de l'inspecteur d'Académie

inspection académique Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique, sur une population de plus de 1 250 000 habitants, 260 000 enfants et adolescents sont scolarisés (écoles, collèges, lycées, publics et privés, établissements médico-sociaux et hôpitaux). Parmi eux, 5 400 sont en situation de handicap, soit 2%. L'accueil de ces enfants en milieu scolaire ordinaire évolue rapidement : 2 563 en 2008, 3 060 en 2009, 3 700 en 2010.

Cette évolution traduit la demande des parents, conforme à la volonté de la loi du 11-02-2005 : accueillir l'enfant en situation de handicap au plus près de chez lui, dans l'établissement de référence, avec les compensations nécessaires.

L'Éducation nationale effectue un effort d'adaptation intense pour répondre à l'obligation éducative d'accueil et de compensation du handicap, par la formation des personnels et par l'apport de moyens importants.

ADAPTER L'ENSEIGNEMENT

Pour la réussite de la scolarisation des élèves handicapés, la première compensation du handicap et la plus importante est l'adaptation de l'enseignement aux besoins de l'élève handicapé.

1. **La formation des enseignants** non spécialisés à l'accueil d'élèves handicapés dans une classe « ordinaire » : tous les enseignants seront concernés. Il s'agit de leur donner les repères nécessaires à la compréhension des différents handicaps, sur les adaptations pédagogiques nécessaires, sur les équipes de suivi de la scolarisation, sur les services de soins et les établissements médico-sociaux. En 2010-11, tous les directeurs d'écoles publiques, et un enseignant par école, soit 1 126 personnes, reçoivent une première formation de 12 heures.

Des modules de formation sont offerts aux enseignants non spécialisés sur des handicaps précis (en présence d'une CLIS notamment), ainsi qu'aux conseillers pédagogiques.

Par ailleurs, une formation continue est apportée aux enseignants spécialisés des établissements médico-sociaux, aux enseignants référents, etc.

Deux journées départementales (pour 400 personnes chacune) seront organisées en 2010-11 sur les troubles spécifiques du langage et sur l'autisme.

Au total, le plan de formation continue consacré à l'accueil d'élèves handicapés dans les écoles, représente, en 2010-11, dans le département, près de 5 000 journées-stagiaires, ce qui est considérable par rapport au nombre d'enseignants des écoles publiques (5 300).

Ce plan de formation important bénéficie de moyens spécifiques (quatre formateurs spécialisés et trois conseillers pédagogiques y sont affectés), ainsi que du concours des associations en faveur des personnes handicapées.

2. **La formation initiale des enseignants spécialisés :** afin d'accompagner le développement des dispositifs adaptés pour la scolarisation d'élèves handicapés, 30 à 40 enseignants spécialisés supplémentaires sont formés chaque année.

3. **La formation initiale et continue des auxiliaires de vie scolaire :** tous les AVSi et AVSco, quel que soit leur statut (assistants d'éducation ou contrats aidés), reçoivent 60 heures de formation en première année, suivies de modules complémentaires sur des handicaps précis. Là encore, les associations partenaires sont très présentes.

ADAPTER LES MOYENS

1. **Les moyens matériels :** les collectivités locales réalisent l'accessibilité des locaux scolaires, l'installation des mobiliers adaptés et d'équipements informatiques collectifs. L'Éducation nationale fournit le matériel pédagogique adapté individuel (120 000 euros par an, pour des ordinateurs portables, des logiciels spécifiques, des matériels d'audition et de vision).

2. **Les moyens humains** financés par l'Éducation nationale sont les plus importants :

- Les emplois d'enseignants référents sont passés de 14 en 2008 à 25 en 2010 : chacun d'entre eux suit en moyenne 200 élèves handicapés.
- Les emplois d'enseignants spécialisés affectés aux CLIS des écoles et aux ULIS (ex UPI) des collèges et lycées : en deux ans, le nombre de CLIS est passé de 48 à 60 (+144 places) et le nombre d'ULIS de 15 à 29 (+140 places). Des besoins restent à satisfaire à tous les niveaux, surtout en lycées et LP (3 ULIS pour 26 ULIS en collèges).

Par ailleurs, 8,5 enseignants spécialisés supplémentaires ont été affectés aux établissements médico-sociaux pour les enfants qui y sont scolarisés.

Au total, 257 enseignants spécialisés interviennent auprès des élèves handicapés.

- Les emplois d'auxiliaires de vie scolaire : compte tenu de la croissance très forte des notifications d'AVS individuels par la MDPH, la priorité a été donnée aux créations d'AVSi, ce qui a conduit à retirer (pour en faire des moyens d'AVSi) les AVS collectifs des CLIS 1, qui ne sont pas nécessaires lorsque les enfants accueillis correspondent bien aux critères d'une classe d'inclusion (mais 13 CLIS restent dotées d'un AVSco provisoire de 10h à 18h, lorsqu'elles accueillent, par défaut, des élèves en attente d'une place en établissement médico-social).
- Les AVSi : 667 personnes interviennent en AVSi auprès des élèves handicapés, réalisant chaque semaine 12 470 heures d'accompagnement contre seulement 6 509 heures en 2007, soit +92% d'augmentation en trois ans. Cependant, les heures notifiées par la MDPH sont passées dans la même période de 5 772 à 13 914 soit +141 %, dépassant nettement le potentiel disponible. Au 1er octobre 2010, 1 467 élèves ont reçu une notification d'AVSI, et, pour ne laisser aucun d'entre eux sans accompagnement à la rentrée scolaire, le potentiel disponible a été réparti sur tous les élèves en réduisant de 3 heures toutes les notifications (sauf 200 situations très difficiles). La rentrée étant faite et l'accompagnement de tous les élèves étant assuré, la première attribution va pouvoir être revue en tenant compte de chaque situation.

En conclusion, les difficultés ne doivent pas faire oublier les progrès réalisés : le nombre d'élèves handicapés accueillis dans les écoles, collèges et lycées augmente très rapidement, grâce à l'augmentation rapide du nombre d'enseignants spécialisés et du nombre de CLIS et ULIS ; l'accompagnement individualisé augmente lui-même très vite, même s'il est provisoirement en décalage avec le volume des notifications.

Enfin et surtout, l'effort très important de formation, mené en faveur des enseignants, garantit pour les années à venir que l'accueil des élèves handicapés s'améliorera sans cesse, avec une qualité pédagogique croissante et mieux adaptée à leurs besoins.

Bernard Javaudin, inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

SEMBLABLE ET DIFFÉRENT

Les deux pôles d'une même réalité

NORMALITÉ: UN MYTHE

Le simple fait de se poser la question de l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire nous amènerait à accepter l'existence d'espaces dans la cité (école, entreprise, logement, salle de spectacle...) ouverts à tous les gens ordinaires ou aux hommes sans qualités (pour parodier le titre de l'excellent ouvrage de Robert Musil) et d'autres espaces qui seraient réservés à des gens extraordinaires ou exclus (Roms, pauvres, SDF, personnes handicapées...). D'aucuns pensent que la dichotomie entre normalité (être comme tout le monde, c'est-à dire sans distinction, sans relief, ni couleur, ni aspérité...) et anormalité est naturelle. Mais, à mon avis, la définition de cette normalité est ancrée dans une culture, une époque, une société, la normalité fluctue dans le temps et dans l'espace.

DIFFÉRENCE : UNE VISION HISTORIQUE ET CULTURELLE

Ainsi, la définition d'une personne différente n'était certainement pas la même au Moyen-Âge qu'aujourd'hui. Il suffit d'observer quelques instants l'œuvre de Jérôme Bosch pour se convaincre que l'anormalité, la différence étaient au 15e siècle ancrées dans les croyances religieuses. Aujourd'hui, elles puisent leur source dans la précision des définitions scientifiques qui, si nous n'y prenons garde, pourrait nous conduire à confondre connaissance et croyance.

Chacun d'entre nous a pu constater en voyageant dans le monde que l'anormalité, la différence est avant tout une affaire de culture, l'acceptation du handicap est totalement différente dans les pays du Maghreb, dans le Sud de l'Europe, au Canada de ce qu'elle est en France ou aux Etats-Unis.

Détail de L'enfer *de* **Jérôme Bosch**

INTÉGRER ET/ OU ACCEPTER LA DIFFÉRENCE

Avant tout, la question de l'acceptation des personnes handicapées dans la cité nous amène à nous interroger sur la définition de l'homme ou de la femme normal. Existerait-il un standard intemporel de l'Humain normal, (certains dictateurs de triste mémoire s'y sont essayé et ont rejeté et exterminé les Roms, les personnes handicapées et les juifs…)?

Il n'existe, à mon avis, aucun standard, aucune norme (et heureusement !) qui nous permettraient de définir cette normalité humaine.

Le socle d'une civilisation, d'une société humaine, la capacité de vivre ensemble réside plus dans notre capacité à tous d'accepter la différence, d'accepter l'altérité, d'accepter l'humanité de chaque être humain.

Parler d'intégration en milieu ordinaire nous renvoie, ipso facto, à nous questionner sur le terme d'intégration. Si on retient la définition du *Petit Larousse* : *« L'intégration, en sociologie, est un processus de rapprochement entre une personne, ou un groupe de personnes, et un autre groupe de personnes plus vaste »*.

Il s'agit tout simplement de savoir si le groupe majoritaire souhaite assimiler la différence, la broyer et la nier ; ou bien si au contraire ce groupe majoritaire accepte à ses côtés la ou les différences et s'il est capable de vivre avec celles-ci.

Intégrer une personne différente ne rendra jamais cette personne tout à fait semblable aux autres, par contre sa différence devrait pouvoir nous renvoyer à tous la fragilité consubstantielle à chaque être humain, et par conséquent enrichir l'ensemble du groupe.

MILIEU ORDINAIRE ET … MILIEU EXTRAORDINAIRE : LA NÉCESSITÉ DE RÉPONSES PLURIELLES

L'intégration est, à mon avis, plus une affaire de culture, d'histoire, de volonté politique, d'acceptation par chacun d'entre nous de la différence, qu'une problématique technocratique ou chiffrée.

Le milieu ordinaire est, pour les tenants de l'intégration « à tout prix », un espace citoyen où régneraient ordre et uniformité. Cet espace n'existe pas, même s'il peut constituer un idéal, et sa recherche peut conduire aux pires totalitarismes.

L'école n'est-elle pas aujourd'hui déjà inégalitaire en fonction de la catégorie socio-professionnelle à laquelle l'enfant ou plutôt sa famille appartient, en fonction du quartier dans lequel elle se situe… L'accès à l'emploi est-il aujourd'hui égalitaire, etc. Il est inutile de donner d'autres exemples, ils sont si nombreux et nous démontrent aujourd'hui que le milieu ordinaire n'a pas la même saveur ni la même couleur pour tout le monde.

Il me paraît donc aujourd'hui parfaitement irréaliste de parler d'une intégration dans une société qui est loin de pouvoir offrir une chance à tous. Par contre, il me paraît digne, de la part d'une République dite avancée, de se soucier et de se préoccuper de l'éducation, de l'apprentissage, du soin qu'elle offre aux plus fragiles de ses membres. Cette éducation, cet apprentissage passent parfois par l'école de la République, parfois par des institutions spécialisées qui sont capables, grâce à un savoir-faire développé depuis de nombreuses années, d'offrir aux personnes handicapées mentales un projet sur mesure, un accompagnement personnalisé.

Les réponses à l'accompagnement des personnes handicapées doivent être plurielles et multiples, c'est cela que d'accepter la différence, c'est cela que de comprendre qu'à l'instar de tous les autres citoyens les personnes handicapées ne sont pas un groupe totalement homogène mais autant de personnes qui méritent chacune d'entre elles respect et réponses plurielles à leurs besoins d'éducation, de soins et d'apprentissage.

Marc Marhadour,
directeur général de l'Adapei 44

Un IME sur un territoire

Si accéder à la citoyenneté est la finalité de la scolarité, la vivre lors d'échanges constructifs et durables entre tous les enfants d'un même territoire les engagent d'emblée dans un processus d'intégration.

Voilà la bonne nouvelle relayée par Hector le Facteur, personnage imaginaire de la troupe de théâtre Uztaglotte venue pour tous les enfants de toutes les écoles, le matin du 24 juin dernier à Châteaubriant. Sous la houlette de la Jeune chambre économique et en partenariat avec l'IME Les Perrières, l'inspection académique, l'ensemble des écoles privées et publiques de Châteaubriant, la ville, la communauté de communes..., ce sont 180 enfants qui apprennent ensemble à se connaître et à s'apprécier.

Et, après un pique-nique partagé à l'ombre des platanes du château, ces mêmes enfants sont les acteurs d'un spectacle commun issu de leur année d'ateliers au conservatoire de Châteaubriant : un groupe chante, l'autre joue la comédie, l'autre danse... tous applaudissent ! Et pourtant, ce n'est pas fini. Car, pour fêter la journée universelle des droits de l'enfant, tous assembleront, le **19 novembre prochain,** un morceau de puzzle peint qui formera une œuvre picturale géante exposée en centre-ville.

Suivra, bien sûr, le désormais coutumier spectacle de Noël où à l'IME se réuniront une centaine de ces élèves, puis le ciné-écoles, les spectacles culturels au Théâtre de verre, le partage d'un groupe de la SIPFP avec la

CLIS autour d'un atelier jardin, avec l'ULIS autour du programme commun d'apprentissage pour l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière, ou encore celui d'une classe issue de la SEES avec une classe de CE2 autour d'un atelier de magie, ou encore du cross annuel organisé par l'école primaire René Guy Cadou, de celui organisé par les élèves de BEP Chaudronnerie du lycée Lenoir. Les stages des jeunes de la SIPFP à la cantine scolaire du primaire d'à côté ponctueront également l'année, tandis que, chaque matin et chaque soir, un quart des jeunes de l'IME partagent déjà les mêmes transports scolaires. Inclus au cœur d'un territoire, ainsi va l'intégration des enfants de l'IME Les Perrières avec ceux des autres écoles, par des actions collectives et symboliques fortes, qui prennent sens dans la réalité d'échanges concrets. Vous avez dit citoyenneté ?

Brigitte Retailleau,
chef du service éducatif
à l'IME de Châteaubriant

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Tout enfant ou adolescent soumis à l'obligation scolaire et présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou l'établissement d'enseignement le plus proche de son domicile, en milieu scolaire ordinaire. Cet établissement constitue l'établissement de référence.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Pour assurer à chaque élève, en fonction de sa situation, un parcours de formation adapté, il est prévu une évaluation de ses compétences, de ses besoins et des mesures à mettre en œuvre, selon une périodicité adaptée à la situation. Cette évaluation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire. Les parents ou le représentant légal sont invités à s'exprimer. En fonction des résultats, un parcours de formation est proposé à l'élève.

LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (ou PPS)

Le PPS détermine les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins des élèves handicapés. Il constitue un élément du plan de compensation du handicap et assure la cohérence et la continuité du parcours scolaire.

LES PRINCIPES D'ÉLABORATION

L'équipe pluridisciplinaire élabore le PPS à la demande :

- des parents ou du représentant légal de l'élève handicapé mineur,
- de l'élève handicapé majeur,
- de l'élève handicapé majeur sous mesure de protection des incapables majeurs.

Les parents sont associés à l'élaboration du projet et à la décision d'orientation.

LE RÔLE-CLEF DE L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Un enseignant exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves concernés afin d'assurer la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal. L'enseignant référent est saisi par le directeur de l'école afin qu'il rentre en contact avec les parents et les accompagne dans la saisine de la CDAPH.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU RÉFÉRENT

- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves dont il est référent.
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS.

À L'INITIATIVE DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Si l'équipe éducative souhaite qu'un PPS soit élaboré, le chef d'établissement en informe l'élève majeur, ou ses parents ou son représentant légal (la famille), pour qu'ils en fasse la demande. Si la famille ne donne pas suite, dans un délai de quatre mois, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est informée de la situation de l'élève et prend toutes les mesures utiles pour qu'un dialogue soit engagé.

VALIDATION DU PROJET

Le PPS est transmis au demandeur avant la prise de décision par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il a quinze jours, à réception du projet, pour formuler ses observations. La CDAPH se prononce sur l'orientation à prendre pour assurer l'insertion scolaire de l'élève handicapé par rapport au projet personnalisé de scolarisation et par rapport aux différentes observations.

La commission veille à ce que la formation soit complétée, selon les besoins, par des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales.

Source : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

UN PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

Être acteur de son futur

Longtemps, les établissements médico-sociaux se sont retrouvés seuls en charge de la réponse sociale à apporter à la demande d'éducation des enfants handicapés et de leur famille. Désormais, l'objectif de personnalisation du parcours, associé à celui de mobilité, tend à atténuer l'effet de « filière » historiquement associé aux institutions médico-sociales. La notion de parcours place désormais la personne en situation de handicap comme actrice de son futur.

Du côté des handicaps sensori-moteurs, on est passé progressivement d'une logique de scolarisation spécialisée quasi générale à une logique dominante d'intégration scolaire et cela depuis des années déjà, avec des structures d'appui (le terme d'intégration est désormais remplacé par le terme d'inclusion). Les évolutions à venir concernent donc les enfants déficients intellectuels, les enfants porteurs de troubles graves de la communication (autisme et troubles apparentés) et les enfants porteurs de troubles graves de la personnalité. Ces enfants présentent des problèmes de scolarisation liés à la capacité à penser, donc au sens des apprentissages.

Pour ces raisons, l'éducation nationale a longtemps considéré que certains enfants handicapés ne relevaient pas d'une approche ordinaire de la scolarité. Mais la loi du 11 février 2005 vient réaménager le système d'offre pour l'éducation de tous les enfants en situation de handicap. Elle fait obligation :

- d'**assurer à l'élève**, le plus souvent possible, **une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile,**
- d'associer étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son **projet personnalisé de scolarisation (PPS),**
- de garantir la continuité d'un parcours scolaire, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève.

Inscrit à l'école de son quartier ou au collège ou au lycée de son secteur, il a vocation à être accueilli même partiellement dans son établissement de référence. Tout élève handicapé est désormais doté d'un enseignant référent qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire, quel que soit le type ou le lieu de scolarisation. Les Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) et les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) (remplaçant désormais les UPI) constituent un dispositif collectif au sein duquel certains élèves handicapés se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins. Les élèves peuvent être accompagnés d'une Auxiliaire de vie scolaire et d'intégration (AVSI).

La capacité opérationnelle de l'école à répondre à ces nouvelles exigences dépend des moyens qui accompagnent l'élargissement de ses missions. Pour autant, l'éducation nationale ne saurait à elle seule garantir les conditions optimales d'un parcours scolaire parfaitement adapté parce que réellement personnalisé. Pour certains enfants, à défaut d'être maintenus dans l'école de leur quartier, la scolarité aura pour point d'ancrage l'Institut médico-éducatif, élément incontournable par l'environnement qu'il dessine et par la complémentarité qu'il propose dans le projet global de l'enfant.

La notion de parcours oblige à penser des dispositifs permettant d'éviter des ruptures : il est nécessaire de soutenir les systèmes d'articulation souples et évolutifs entre milieu ordinaire et milieu spécialisé, par exemple :

- **le temps partagé entre classe ordinaire et milieu spécialisé** satisfait le double besoin des enfants handicapés de se reconnaître entre semblables et de porter leur handicap sous le regard des autres, de construire leur identité particulière d'enfant handicapé,
- la délocalisation de l'unité d'enseignement de l'IME au sein d'un établissement scolaire ordinaire renforce les relations de **collaboration entre les personnels de l'école et ceux de l'IME** et favorise l'intégration des enfants dans l'école,
- **l'intervention d'un SESSAD** garantit un service de proximité qui anime un réseau de soins, inscrit dans une démarche de partenariat actif avec les services existants,
- le temps partagé entre hôpital de jour et établissement spécialisé permet à l'enfant de bénéficier d'un **temps thérapeutique** nécessaire sans négliger l'aspect éducatif,
- le séjour en internat, en accueil temporaire, en centre d'accueil familial spécialisé offre une **aide au répit** indispensable. Ces accueils sont désormais de plus en plus souples : semaine, week-end, accueil séquentiel…

Tous ces dispositifs sont complémentaires. Ils peuvent être ressources à des moments-clés de la vie de l'enfant puis du jeune adulte. Le parcours du jeune se conçoit évidemment aussi dans la possibilité d'intégrer les dispositifs culturels, sportifs et de loisirs nécessaires à son épanouissement.

Brigitte Vaudel,
IME d'Orvault et de l'Odyssée à Nantes

LES PARTENARIATS DES IME AVEC L'EXTÉRIEUR

Vers une meilleure connaissance de l'autre

Depuis plusieurs années, l'IME d'Ancenis vise à accroître des partenariats avec les écoles, collèges et lycées les plus proches. Cette démarche répond à plusieurs objectifs.

VALORISER CHACUN

Elle permet de rapprocher les personnes porteuses de handicap avec les élèves d'autres écoles, dans un cadre réfléchi, qui valorise chacun et permet une meilleure connaissance de l'autre.

Elle développe la scolarité pour les enfants et adolescents de l'IME dans un cadre ordinaire, pour ceux notamment qui ne peuvent en bénéficier à titre individuel du fait de leurs difficultés.

DES ÉCHANGES FRUCTUEUX

Ces initiatives sont favorisées par l'intérêt que manifestent les enseignants de notre territoire ; ainsi, cette année, plusieurs écoles nous ont proposé de participer à des projets sportifs et culturels. Cela témoigne de l'envie que portent ces acteurs à la nécessité de créer des rencontres qui permettent de tendre vers une citoyenneté des enfants et adolescents de l'IME, mais aussi d'enseigner auprès des élèves de classes ordinaires l'acceptation d'autrui avec ses différences. Les réticences proviennent parfois des moyens limités d'encadrement des écoles, du fait des effectifs importants des classes. Nous veillons alors à préciser la participation des professionnels de l'IME pour atténuer ces réserves. Ces échanges entre professionnels de secteurs différents peuvent se révéler très fructueux pour la pratique de chacun.

Les familles approuvent ces échanges. Cela répond à leur attente de voir leur enfant vivre dans la cité sans être stigmatisé.

UN ROMAN COMMUN

Ces dernières années, certaines expériences ont été plus marquantes.

Tout commence par une rencontre entre deux enseignantes ; l'une de l'IME et l'autre d'un lycée professionnel d'Ancenis. Chacune cherche à accroître les compétences de ses élèves tout en prenant en compte les difficultés de chacun. Après quelques échanges sur leur pratique et les élèves concernés, elles ont l'audace de proposer d'écrire un roman et rencontrent les élèves pour les préparer au projet. Première surprise : il est plus facile pour les jeunes de l'IME de se rendre au lycée que l'inverse. Elles organisent alors des rencontres facilitant la connaissance réciproque. Le travail en commun commence, chacun de son côté, puis ensemble pour mutualiser les informations. Progressivement, les jeunes de l'IME se sont impliqués dans cette expérience, s'investissant avec sérieux et application. De leur côté, les lycéens ont dépassé leur appréhension. Le projet de rédaction du roman abouti, il est édité avec l'aide d'un imprimeur local. La réception finale permet à chacun de s'exprimer pour raconter son propre vécu de l'expérience. Les liens tissés entre les adolescents prouvent qu'au-delà de la réalisation étonnante de ce roman, les élèves témoignent d'un grand respect mutuel.

DES EXPÉRIENCES VARIÉES

D'autres expériences ont permis à des plus petits de l'IME de participer à un spectacle musical avec des classes de CP et de grande section d'une école de Saint-Géréon. Depuis deux ans, un groupe de l'IME participe à un atelier cuisine avec une classe de 4e d'un collège d'Ancenis. Certains jeunes de l'IME, plus lourdement handicapés, vont à la piscine avec des enfants des écoles environnantes. Nous organisons également des visites d'expositions, où de lieux (théâtre, caserne de pompiers, etc.) en commun.

Ces partenariats ne s'improvisent pas. Ils doivent être préparés pour que la rencontre valorise les compétences de chacun. Ils nécessitent également une préparation auprès de chaque enfant pour apprendre à accepter la différence sans appréhension.

Jean-Pierre Niveleau,
directeur de l'IME d'Ancenis

À L'IME DES SORINIÈRES

Des ateliers pédagogiques co-animés pour diversifier les approches

Pourquoi viens-tu en classe à l'IME ?

« Pour apprendre à lire, à écrire, à compter, à parler. »

À quoi cela te servira-t-il ?

« Je sais pas », « Attends, j'ai quelque chose à faire », ou « ... » (silence radio).

Pour que les jeunes aient un projet, une visée, un objectif dans leurs apprentissages, le lien est indispensable pour mobiliser et responsabiliser chaque jeune et le rendre acteur de son parcours cognitif au sens large. Cela implique une coopération entre les intervenants au sein de l'IME.

Les ateliers co-animés concourent, de par les différents intervenants adultes (thérapeutes, éducateurs et enseignants), à une diversification de l'approche des notions abordées.

À l'IME des Sorinières, plusieurs types de co-animations sont mises à l'œuvre. Nombre d'interactions entre les diverses équipes permettent de mettre en place une grande variété d'ateliers co-animés pour répondre le plus précisément possible aux besoins et aux souhaits des jeunes accueillis.

Tiens, tiens, ça sent l'atelier jardin. Quatre à six jeunes avec deux adultes, un éducateur et un enseignant de l'IME.

« Je vais coller des graines... »

La visite des trois mini-jardins en ce début de septembre n'engendre pas que de l'enthousiasme. Les mauvaises herbes cachent presque les pieds de tomates et les roses d'Inde. Difficile de les arracher pour cause de terrain sec. Qu'à cela ne tienne, arrosons. Les tomates ne seront plus au sec et les mauvaises herbes seront plus faciles à enlever.

« Elles sont bonnes les tomates », « Moi, je préfère les fraises », « Moi, les framboises »

« Regardez mon œuvre !!! »

Quel atelier choisis-tu ?

Jacques se lève, et place son étiquette-prénom sous l'étiquette de l'atelier choisi.

Tous les autres jeunes s'inscrivent également dans les trois ateliers proposés et se répartissent avec les binômes éducateurs-enseignants dans les salles d'activités.

« Oh... » et applaudissements de l'assemblée.

Quel que soit le type d'atelier, une multitude de notions sont mises à l'œuvre, encadrées et observées par des professionnels différents mais néanmoins avec des regards convergents.

Des notions sur l'Espace, le Temps, les Quantités, la Motricité fine, l'Activité en groupes, en équipes... sont transmises durant ces ateliers pédagogiques co-animés !

Catherine Pouvreau et André Boutruche, enseignants à l'IME des Sorinières

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE

Vous avez dit SESSAD ?

Le SESSAD est un dispositif médico-social qui permet l'accompagnement d'un enfant ou d'un adolescent dans son parcours au sein d'une structure collective : la crèche ou la halte-garderie pour les petits, l'école pour les plus grands. Les interventions des professionnels s'opèrent auprès des enfants et de leur famille en recherchant une cohérence avec les professionnels qui accompagnent l'enfant dans son milieu ordinaire.

En général, les interventions sont assurées par des professionnels éducatifs, mais leur cadre de travail, ainsi que l'ossature du projet personnalisé de l'enfant, sont élaborés en équipe pluridisciplinaire (notamment la pédopsychiatre et la psychologue) en tenant compte des différents aspects du soin, du pédagogique et de l'éducatif. Les interventions du SESSAD prennent en compte l'environnement de l'enfant, et permettent le lien entre ses différents lieux de vie et d'activités (domicile, multi-accueil, école, locaux du SESSAD, médiathèque…).

Deux principales formes d'intervention sont proposées : des **ateliers collectifs** et des **séances individuelles.**

Les ateliers collectifs du SESSAD ont lieu selon un calendrier fixe. En fonction de l'âge des enfants et du projet, ils peuvent varier dans la fréquence et la durée. Pendant les périodes scolaires, des projets particuliers peuvent remplacer le cadre habituel du fonctionnement.

Les séances individuelles sont, quant à elles, fixées en fonction du calendrier de l'Éducation nationale. Le petit effectif de l'atelier permet un travail individualisé, l'utilisation de moyens autres que ceux de l'école et qui vont insister sur le sens des apprentissages, en relation plus directe avec le vécu de l'enfant.

Les médiations utilisées étant à chaque séquence différentes, en ce qui concerne les apprentissages cognitifs, nous essayons de permettre à l'enfant de se représenter des situations abstraites en situations concrètes, afin qu'il puisse se faire une représentation mentale du concept abordé et donner du sens à celui-ci, ce qui lui permettra d'**intégrer progressivement une représentation symbolique de la notion abordée.**

Les séances individuelles sont proposées par le service en fonction du projet personnalisé de l'enfant. La séance se déroule, selon les objectifs recherchés, directement dans le lieu de vie de l'enfant, au sein du groupe (classe, CLIS, multi-accueil…), ou dans un espace individualisé.

Le SESSAD propose un accompagnement spécifique en fonction de l'âge et du lieu d'accueil des enfants. L'ensemble des activités proposées va se décliner selon divers axes, en tenant compte du niveau de développement de l'enfant.

AXE RELATIONNEL ET IDENTITAIRE

L'accompagnement de l'enfant vise à la **prise de conscience de son identité** dans son **rapport à l'autre** et dans sa place de sujet. Il permet ainsi que l'enfant puisse se situer dans son environnement et il favorise les interrelations.

Cet accompagnement se réalise par la médiation de la parole et par une présence relationnelle qui s'appuie sur l'écoute, la disponibilité, la prise en compte des symptômes.

AXE AUTONOMIE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'accompagnement permet, en fonction des potentialités des enfants, de développer des acquisitions dans les actes de la vie quotidienne ainsi que d'**acquérir une autonomie personnelle dans son savoir-être** face aux situations d'apprentissages (écoute, attention, position d'élève).

AXE D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ

Les activités sont proposées pour **favoriser l'ouverture à l'imaginaire** et offrir des **moyens d'expression** variés, permettant à l'enfant de développer sa créativité.

AXE PERCEPTIF ET COGNITIF

Il vise l'éveil et la **sensibilisation aux apprentissages perceptifs, cognitifs et langagiers.** Il facilite l'accès à un statut d'élève, en cohérence avec le travail de l'instituteur. Il favorise l'ouverture à des connaissances sur l'environnement.

L'ensemble des axes de travail déclinés ci-dessus doivent permettre à l'enfant de s'approprier, par des médiations diversifiées, un positionnement et des savoirs qui vont favoriser son intégration sociale et scolaire.

Gilles Sergent, IME et SESSAD Nantes,
Saint-Herblain, (Clisille et Tillay),
IME et SESSAD Chanzy

LE TRAVAIL DU SESSAD EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

LA ROUTINE N'EXISTE PAS !

En lien avec les différents textes législatifs récents de ces dernières années, les Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) sont devenus des appuis essentiels pour l'accompagnement de l'enfant dans sa scolarisation.

Suite à une demande de la famille, l'intervention du SESSAD se fait à partir d'une notification délivrée par la CDAPH, qui légitime l'intervention du service.

Manuela Cloatre, éducatrice spécialisée au sein du SESSAD de La Closille, et Elise Adrien, éducatrice spécialisée au sein du SESSAD de Chanzy, nous font partager leur expérience.

AC : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre intervention au sein d'un établissement scolaire ?

MC : En lien avec le projet d'établissement, du service, le SESSAD vise à faciliter l'inscription de l'enfant au sein de l'école.

EA : L'intervention du SESSAD offre à l'enfant une reprise de ce qui a été fait au sein de la classe en l'adaptant au mieux à son mode d'apprentissage. C'est une aide, un soutien pour le jeune.

SESSAD : *Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile*

AC : Comment se met en place votre intervention au sein de l'école et comment s'articule votre travail avec celui de l'enseignante ?

MC : En début d'année, le service envoie un courrier d'information à la direction de l'établissement scolaire et joint une présentation du service.

ED : Nous prenons contact ensuite avec les écoles en début d'année scolaire. Il est important de prendre le temps de nous présenter, notre mission et les modalités d'un accompagnement SESSAD. Nous échangeons avec l'enseignante sur notre manière de travailler, ses attentes, ses craintes. Je suis attentive à bien préciser mon rôle, ma place auprès de l'enfant.

MC : En effet, nous ne sommes pas des enseignantes bis, ni des AVSI bis. Nous faisons très attention à respecter le champ d'intervention de chacun. La mutualisation et la complémentarité de chaque professionnel sont très riches. L'enseignante a l'enfant au quotidien dans sa classe, leurs observations sont précieuses.

MC : Il m'est arrivé selon les situations d'intervenir auprès d'une équipe pédagogique ou au sein d'un groupe/classe pour expliquer ce qu'était le handicap, mon travail auprès de l'enfant.

EA : On a pu me dire que nous sommes des personnes ressources pour le corps enseignant.

AC : Quelles sont les modalités d'accompagnement ?

MC : Il n'y a pas d'intervention type. L'observation au sein de la classe est primordiale.

Il est important de découvrir l'enfant au sein de la classe, sa place au sein du groupe, son comportement face à la sollicitation de l'enseignant, sa relation face aux apprentissages.

Notre accompagnement est constamment réajusté en fonction de l'humeur de l'enfant, de son état du moment, de sa disponibilité. J'insiste sur le sens de notre intervention, de notre action auprès de l'enfant.

EA : L'accompagnement individuel au sein de l'école s'appuie sur la relation privilégiée entre l'éducatrice et l'enfant, ce qui lui permet d'avoir un espace pour s'exprimer, être écouté, et de mettre du sens sur ce qu'il vit, ce qu'il ressent, cela aide à gagner en assurance et à prendre confiance en lui.

MC : Pour les plus jeunes enfants, l'objectif premier de la scolarisation est avant tout la socialisation, apprendre à être avec les autres.

EA : Pour les plus grands, la question des apprentissages est plus présente.

AC : Pouvez-vous nous expliquer le déroulement d'une séance ?

EA : L'adaptation du professionnel est une qualité essentielle pour travailler en SESSAD. La souplesse est de mise. Je dois m'adapter aux lieux, aux personnes. En effet, la séance peut se dérouler au sein de la classe, dans une salle mise à notre disposition, dans la cour de récréation, dans une salle de sport.

MC : Lors de l'accompagnement individuel, je propose différentes médiations éducatives à travers lesquelles l'enfant peut développer l'envie de faire, c'est-à-dire s'inscrire dans les activités et se positionner dans la relation. Je ne reprends pas le travail scolaire à proprement dit mais j'utilise des supports ludiques (jeux éducatifs, livres...) qui font appel aux apprentissages scolaires (écouter et comprendre une consigne, la réalisation d'une tâche, respecter les énoncés...). Ainsi, l'enfant pourra plus aisément trouver sa place dans le groupe et supporter le cadre de la vie collective.

AC : Comment se déroule une équipe de suivi de scolarisation ?

MC : Les enseignants référents animent les équipes de suivi de scolarisation et sont de plus en plus attentifs à ce que le service peut renvoyer comme observation. Cela afin d'ajuster au mieux le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant.

EA : Lorsque l'évolution scolaire ne peut plus s'effectuer au sein de l'école, le SESSAD prépare avec la famille des propositions alternatives d'orientation. Je pense qu'il est important de laisser le temps à la famille d'accepter les choses, de cheminer. L'intervention du SESSAD aide la famille à mieux appréhender une prise en charge en structure spécialisée. Les familles ont une meilleure représentation des établissements de type IME et du travail qui peut s'y faire. Elles découvrent qu'une scolarisation est possible aussi en IME.

AC : Le mot de la fin, pour conclure ?

MC/EA : Le travail en SESSAD nous demande de nous adapter quotidiennement. La routine n'existe pas... C'est passionnant !!!

Propos recueillis par Alain Cadot, chef de service à l'IME de La Closille et de Chanzy

Animatrice de formation sociale et professionnelle

QU'EST-CE QUE C'EST ? LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX…

L'ESAT de Châteaubriant offre la possibilité d'un soutien pédagogique et éducatif au travers de différentes actions de formation. L'un des objectifs est de développer **l'autonomie des travailleurs** au travers de thèmes proposés et au regard des besoins recensés. C'est aussi de maintenir et **développer les acquis actuels** ou d'**acquérir les concepts de base.** C'est enfin de **faciliter l'intégration sociale,** de valoriser et améliorer l'image sociale de la personne.

LA DÉMARCHE…

Il est nécessaire, dans un premier temps, d'**identifier les besoins** des usagers. Les demandes des travailleurs sont prises en compte et les besoins sont retransmis par les encadrants. Ensuite, les thèmes de travail et les objectifs sont définis. Il reste alors à organiser la formation : les groupes sont constitués sur la base du volontariat. Le niveau des personnes et le fonctionnement de l'ESAT sont pris en considération.

QUELQUES ACTIONS DE FORMATION…

1. **Un atelier lecture et écriture** a été également mis en place. On propose de vrais écrits nés de désirs, de besoins ou de projets. On lit :

- **pour se repérer :** calendrier, plans, cartes routières, panneaux routiers…
- **pour s'informer et se documenter :** articles de journaux, menus, affiches publicitaires, critiques de film, magazines TV, recettes de cuisine, bons de commande, papiers divers comme les factures, les impôts, les courriers de la CAF ou de la sécurité sociale…
- **pour communiquer :** lettres, cartes postales…
- **pour le plaisir :** bandes dessinées, récits…

L'objectif de cet atelier, c'est aussi d'améliorer la confiance en soi et en son aptitude à apprendre.

2. Nous travaillons également sur le **thème de l'argent.** Les adultes seront capables de faire fonctionner le bar du foyer socio-éducatif, c'est-à-dire compter l'argent, rendre la monnaie, gérer l'approvisionnement du bar. D'autres désirent devenir plus autonomes

Cédric : *J'ai toujours eu des difficultés en lecture, mais je compense par la mémoire… Le fait de participer à l'atelier lecture, eh bien, ça m'apporte un peu plus d'assurance, ça m'aide beaucoup… Cette année, par exemple, je suis parti tout seul en Charente avec ma voiture. Bon, je ne lis pas encore bien les panneaux mais je suis parti ! Dans mon travail, mon éducateur me donne des calendriers d'intervention pour le ramassage des poubelles, il a donc fallu que j'apprenne à me repérer sur ce calendrier.*

Stéphanie : *Moi, je dois repérer l'endroit où je dois aller poser les affiches publicitaires dans les rues de Châteaubriant. J'ai un classeur avec les photos et les adresses de tous les lieux où je dois aller… J'essaie de lire le nom des rues… et je fais ça toute seule… Je pense que cet atelier m'aide à appréhender le travail avec moins de peur et un peu plus de confiance en moi.*

Christophe : *Avant, je me disais que lire ça ne servait à rien… Aujourd'hui, je me rends compte que c'est important ! Je veux apprendre à me débrouiller tout seul, je veux pouvoir lire mon courrier, reconnaître, par exemple, si c'est une facture EDF ou des télécoms…*

dans leur vie quotidienne et choisissent de bénéficier d'un apprentissage qui leur permettra d'être plus à l'aise avec l'utilisation de la monnaie.

3. Puis, par le biais de l'activité informatique, **un journal est élaboré** et diffusé deux fois par an. les travailleurs y rendent compte de ce que l'on vit et de ce que l'on fait à l'ESAT. Six travailleurs participent à l'écriture de ce journal. Les sujets sont choisis en commun, il est nécessaire de définir ensemble chaque rubrique : on trouvera donc un sujet sur l'actualité à l'ESAT de Châteaubriant, un autre concernant les différents métiers à l'ESAT (c'est quoi un chef de service, un adjoint technique, un éducateur technique spécialisé, un psychologue… des métiers méconnus des travailleurs). Il y a également une rubrique cuisine, des jeux, du sport, des sujets sur l'actualité du monde, etc.

Loïc : *Tous les mardis, je fais le point sur le nombre de cafés et de boissons pris dans la semaine puis ensuite je compte la recette de la semaine. Je vérifie si tout cela concorde… c'est quand même une responsabilité !*

Christophe : *Moi, j'appréhende moins d'aller faire mes courses, je me sens plus sûr de moi.*

4. Les encadrants me font part aussi de besoins qui sont en lien direct avec des activités en atelier : un travailleur doit utiliser une balance, un autre doit se familiariser avec les mesures de masses, de capacité… Un soutien est alors mis en place.

Mélanie : *En cuisine, je dois remplir des barquettes de 250 g. Je ne savais pas bien utiliser une balance, alors, tous les mercredis, j'ai eu du soutien.*

Daniel : *Depuis mars 2010, je travaille les mesures de masses, c'est important pour mon projet individuel… J'aimerais conduire le chariot élévateur et il y a un examen à passer. Il faut résoudre des problèmes de masses, j'ai donc besoin d'aide car j'ai oublié beaucoup de choses.*

5. Les bilans effectués chaque année auprès des travailleurs montrent l'intérêt d'une telle démarche et de ce poste spécifique à l'ESAT de Châteaubriant. La direction et les encadrants sont convaincus de l'importance de cette fonction qui mériterait d'être développée. En effet, on s'aperçoit que les travailleurs sont capables de développer des compétences qu'on n'imagine pas toujours. Par leur implication, leur participation active, ils sont capables de se situer dans une démarche de recherche et d'apprentissage.

Isabelle Michaud,
animatrice de formation sociale
à l'ESAT de Châteaubriant

MON CFG

Qu'est-que le CFG ?

Cela veut dire « Certificat de formation générale ».

Pourquoi voulais-tu passer ton CFG ?

Parce que j'ai su que cela m'aiderait à trouver du travail en ESAT et à y arriver.

Était-ce la première fois que tu le passais ?

Non, c'était la quatrième fois cette année.

Qu'est-ce que tu avais comme épreuves ?

Une heure de français, une heure de mathématiques et de l'oral.

Comment l'as-tu préparé ?

Le français et les mathématiques je les ai préparés avec Hervé, l'instituteur. L'oral, je l'ai préparé avec Sophie et François.

Qu'est-ce qui t'a permis de l'avoir ?

C'est de bien travailler et de bien regarder le jury quand tu leur parles.

Pourquoi l'as-tu réussi cette fois ?

J'avais un problème avec l'oral, et je l'ai plus travaillé en situation comme si j'étais face à un jury.

Quelles questions le jury t'a-t-il posées ?

Ils m'ont demandé qui j'étais, où j'habitais, quel stage j'avais déjà fait, qu'est-ce que j'aimerais faire comme travail. Ils m'ont demandé de chercher une boulangerie à Saint-Etienne-de-Montluc dans les pages jaunes, ils m'ont dit que je me débrouillais bien.

Qu'est-ce que tu as ressenti quant tu l'as eu ?

J'ai craqué de joie ! J'étais contente, fière de moi.

Quels conseils tu donnerais à ceux qui veulent le passer ?

Il faut bien travailler, ne pas avoir peur et faire de votre mieux pour l'avoir. Si vous avez peur pour l'oral, essayez de le travailler avec des éducateurs qui pourront vous aider, vous verrez tout va bien se passer.

Julie Audrain, accueillie à l'IME d'Orvault. Propos recueillis par Sophie Bruneau, monitrice éducatrice et mis en forme par Julie.

ESAT
De l'école au travail

Avant d'intégrer l'ESAT, les jeunes des IME sont accompagnés dans le développement de leur personnalité, de leurs compétences et de leur autonomie par les professionnels des établissements. Ils y acquièrent, en fonction de leurs possibilités intellectuelles, des notions pédagogiques, des techniques de base, un « savoir-être », qui leur permettent de s'adapter au milieu du travail.

Lorsqu'ils intègrent l'ESAT des Ateliers de la Mée, ils abordent des notions pédagogiques qu'ils pourront mettre en application dans les activités professionnelles qui sont proposées au sein des ateliers.

Dans le cadre législatif, l'ESAT de Châteaubriant met en place une organisation permettant à chaque personne de bénéficier d'activités de soutien en fonction de ses besoins et en lien avec son projet individuel. Chacun pourra donc s'inscrire dans une activité de soutien de type scolaire pour développer ses acquis ou les faire progresser, ce qui lui servira dans les activités professionnelles mais aussi dans la vie quotidienne. L'animatrice de formation sociale accompagne les personnes dans les différents apprentissages par les diverses activités qu'elle propose.

Elle peut être amenée à proposer des apprentissages à la demande des encadrants, en fonction de leurs besoins sur les ateliers : utilisation d'une balance pour les pesées en restauration, lecture d'un bon de livraison en sous-traitance…

Maryvonne Dagorn,
chef de service éducatif
à l'ESAT de Chateaubriant

SAVOIR COMPTER
permet de comptabiliser les pièces préparées et montées dans les cartons pour l'expédition, de faire les pesées des aliments en restauration…

SAVOIR MESURER
donne la possibilité d'effectuer des travaux de précision en menuiserie, d'effectuer des métrages en espaces verts…

SAVOIR LIRE
participe à l'autonomie dans le travail, en restauration, cela permet de suivre le tableau d'organisation de l'activité, de lire les menus, d'utiliser les outils HCCP et cela donne la possibilité de préparer des norvégiennes pour la livraison…

Un IME « hors les murs »

Depuis 1985, l'IME La Ribambelle, IME de l'Adapei de l'Orne, fonctionne d'une façon « externée », à savoir des sites de douze enfants environ, dans différents quartiers de la ville d'Alençon. L'objectif de ce projet innovant était l'intégration sociale et scolaire des jeunes accueillis.

Même si la situation a beaucoup évolué depuis 1985, c'est sans aucun doute ce mouvement qui nous a amenés à mettre en place le groupe école en 2005 et le groupe collège en 2009. Ces dispositifs se sont appuyés également sur la loi de 2005.

Ces deux groupes sont respectivement installés dans une école primaire et dans un collège de la ville.

LES OBJECTIFS DE CES DEUX DISPOSITIFS

Proposer à des jeunes de l'IME une **étape alternative** pour accéder à l'école ou au collège :

- maintenir le jeune dans un groupe de pairs (jeunes de l'IME) dans le cadre du milieu scolaire afin de développer l'acceptation de la différence,
- le faire accéder à un statut d'élève,
- travailler la socialisation en milieu ordinaire : récréation, restauration, participation à des activités transversales,
- offrir une prise en charge médico-sociale dans le cadre du milieu scolaire (volet éducatif, pédagogique, thérapeutique).

LES CRITÈRES D'ORIENTATION DES JEUNES

Ces critères sont définis autour de trois dimensions :

- les **compétences sociales** : une capacité d'adaptation à un nouvel environnement, se conformer à de nouvelles règles, la capacité à établir des relations avec d'autres jeunes,
- des **indicateurs psycho-affectifs** : pas de trouble majeur du comportement,
- des **indicateurs de savoir-faire.**

Ce projet d'intégration collectif en milieu ordinaire est plus centré sur la fonction sociale de l'école et les compétences sociales de l'enfant que sur l'apprentissage des fondamentaux.

La dimension pédagogique est proposée sous la même forme que dans l'institution, au rythme de l'enfant et en fonction de ses possibilité, avec une enseignante pour certains ou avec une professionnelle de l'équipe.

L'ÉVALUATION DE CES DEUX DISPOSITIFS

À l'école

- Les jeunes s'intègrent très vite et très bien dans l'école.
- Ils font de gros progrès au niveau de la socialisation.
- Même si les apprentissages n'étaient pas l'objectif visé, le milieu scolaire s'est révélé stimulant pour les jeunes dans ce domaine.
- Les jeunes participent aux différents projets de l'école (sport, jardin, chorale, piscine, fête de fin d'année). Ils peuvent être intégrés collectivement, avec un éducateur, ou individuellement, après l'élaboration d'un PPS.
- L'équipe éducative a trouvé sa place dans l'équipe enseignante tout en gardant sa spécificité.
- Le travail s'est élargi de l'école vers le centre social où les jeunes sont accueillis le mercredi et les vacances scolaires.
- Le personnel de l'école et du centre social trouve ce dispositif intéressant et enrichissant pour tout un chacun, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Au collège

- Le collège accueillant les jeunes de l'IME a développé, depuis plusieurs années, une culture d'intégration, les jeunes ont donc été très bien accueillis.
- À ce jour, 12 jeunes constituent ce groupe. Le groupe dispose de deux sites : un au sein du collège et l'autre à l'extérieur pour des activités plus spécifiques.
- Des liens avec l'UPI se sont développés, des intégrations individuelles et des intégrations collectives se sont mises en place.
- Petit à petit, des ouvertures se font vers les temps de sport, les temps de chorale.
- Les jeunes prennent tous leurs repas au collège, suivent le règlement du collège, sont associés à la vie du collège dans la mesure de leurs possibilités. Il est important de noter qu'au collège l'écart entre les jeunes du milieu ordinaire et ceux de l'IME se creuse (intérêt, maturité, connaissances) et l'intégration se révèle plus longue qu'à l'école.
- Les jeunes nous prouvent leur capacité à s'adapter à un milieu ordinaire et s'en montrent très fiers.
- Tout un travail d'autonomie de déplacement est mené avec une grande partie de ces jeunes.

RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES

Ces projets spécifiques ont vu le jour parce que des personnes ont cru à ces dispositifs, et ont duré parce que les jeunes nous ont montré leurs compétences et leurs progrès dans ce milieu.

Ces projets reposent sur un travail de partenariat important (préparation, suivi, bilan, etc.), qui s'avère enrichissant pour les professionnels et bénéfiques pour les usagers. La complémentarité entre les professionnels du milieu ordinaire et ceux de l'éducation spécialisée représente une richesse dans la prise en charge des jeunes.

Ces projets sont à poursuivre dans la mesure où ils correspondent aux projets individuels des jeunes. Ils sont constamment à suivre, à évaluer et à adapter afin de correspondre vraiment aux besoins des jeunes, mais aussi pour que chaque professionnel les investisse et les construise.

Mme Mc Buffy, chef de service à l'IME La Ribambelle

L'inclusion scolaire au Canada

Depuis quelques années, les provinces canadiennes ont choisi de miser sur une école « ouverte » où tous les enfants sans exception, quelles que soient leurs différences, peuvent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des citoyens actifs dans leur milieu.

EN ALBERTA, les autorités ont facilité le développement de programmes adaptés aux élèves de la 1re à la 12e année ayant des besoins scolaires spéciaux.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, le ministère de l'Éducation a produit un manuel de référence afin de guider les conseils scolaires dans le développement de programmes et de services permettant aux élèves qui ont des besoins particuliers d'atteindre eux aussi les objectifs d'apprentissage.

EN ONTARIO, un prix d'excellence est décerné par le ministère qui rend hommage aux initiateurs de stratégies et de programmes visant l'intégration des élèves aux besoins spéciaux dans les classes régulières.

AU MANITOBA, les autorités ont construit un document d'orientation qui a pour but de fournir aux établissements et aux conseils scolaires un cadre et des normes relatives à l'élaboration de programmes d'éducation appropriés aux élèves ayant des besoins particuliers tout en favorisant leur inclusion.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK, on retrouve un plan d'action gouvernemental sur l'inclusion scolaire.

AU QUÉBEC, nonobstant les difficultés de bâtir ensemble pour un changement de paradigme amenant une réflexion des acteurs de l'éducation sur les interventions qui « *rassemblent* » plutôt que sur la multiplication des interventions qui « *distinguent, séparent ou excluent* », les autorités ont opté pour l'éducation inclusive, convaincues que l'éducation est un droit fondamental et qu'elle constitue le fondement d'une société juste et équitable en droit et en faits.

L'équipe-école doit donc se mobiliser avec tous les partenaires concernés autour de la réussite et de l'insertion des jeunes en créant des milieux de vie empreints d'ouverture. Prendre en compte les réalités, les capacités, les besoins des jeunes, de leur famille, et les adapter pour éliminer la situation de handicap afin d'assurer la réussite de chacun de ses élèves dans une école inclusive, devient l'objectif de tous.

La naissance de partenariats formels ou informels, à l'échelle locale, nationale et internationale, permet de diversifier les ressources, de mettre à niveau les expertises, de partager les connaissances actuelles et de contribuer à l'émergence propice de l'épanouissement de tous les jeunes. Dans ce cadre, les différents acteurs doivent favoriser une approche systémique à l'école par la mise en place d'acteurs mobilisés et partageant une vision commune d'une école accessible et inclusive.

UNE SYNERGIE OFFRANT DES SOLUTIONS

Le second défi est de créer une synergie permettant d'éliminer les obstacles et de centrer la formation et les partenariats sur un processus de solutions pour tous les apprenants. L'école inclusive doit devenir une réponse aux besoins de chacun des élèves qu'elle accueille. Le défi est d'éliminer les barrières comportementales et architecturales dans toutes lois, politiques, règlements légaux et administratifs afin de favoriser l'inclusion. Dans cette perspective, aucun élève ne devrait être exclu ou privé de projets du simple fait qu'il est différent. Puisque l'accès à une éducation de qualité est la solution première, le monde de l'éducation doit s'engager dans cette voie et créer des écoles plus que jamais rassembleuses. Il doit en outre contribuer, par ses programmes et ses politiques, à consolider la notion selon laquelle les personnes sont égales en droit et en dignité.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Cette façon de faire est en tout point conforme à la proposition de l'Unesco (2005) : *L'éducation inclusive a pour objet d'apporter des réponses adéquates aux besoins d'apprentissage très divers qui s'expriment dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle. Loin d'être une question marginale, à savoir : comment intégrer certains apprenants dans l'enseignement général, la démarche de l'éducation inclusive consiste à chercher comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des apprenants. Elle a pour objet de permettre tant aux enseignants qu'aux apprenants de se sentir à l'aise avec la diversité et d'y voir un défi et un enrichissement pour l'environnement d'apprentissage plutôt qu'un problème. L'inclusion s'attache à offrir aux personnes handicapées (sur le plan physique, social et/ou affectif) des chances égales de participation au sein des structures d'enseignement ordinaire, dans toute la mesure du possible, tout en donnant la possibilité d'un choix personnel et en prévoyant une aide ou des infrastructures spéciales pour ceux qui en ont besoin. »* (p.28)

Comme il arrive souvent avec les énoncés de principe, la mise en pratique des idéaux énoncés ne va pas sans difficulté. Deux cas de figure sont observables.

Dans le premier cas, un certain nombre d'enseignants sont presque d'emblée opposés à la mise en pratique de l'inclusion pour des raisons diverses.

Dans le second cas – et c'est la majorité – ils adhèrent au principe de l'inclusion.

Dans les deux cas cependant, les enseignants font face à la même réalité : le manque de ressources. Autrement dit, le milieu scolaire n'a pas toujours les moyens de ses ambitions. En conséquence, certains enseignants, dépassés par les tâches, se retrouvent en arrêt de travail pour cause d'épuisement professionnel et d'autres se voient contraints de diluer le contenu du programme, le temps consacré aux élèves en difficulté les forçant en quelque sorte à délaisser les élèves plus performants. Comme on en est encore aux premiers essais de l'inclusion pour tous, il ne reste plus qu'à espérer que les principes énoncés se généraliseront à brève échéance.

Carole Sénéchal,
Ph.D. professeure agrégée,
Université d'Ottawa

LES COMMISSIONS DE L'ADAPEI 44

Des instances de propositions

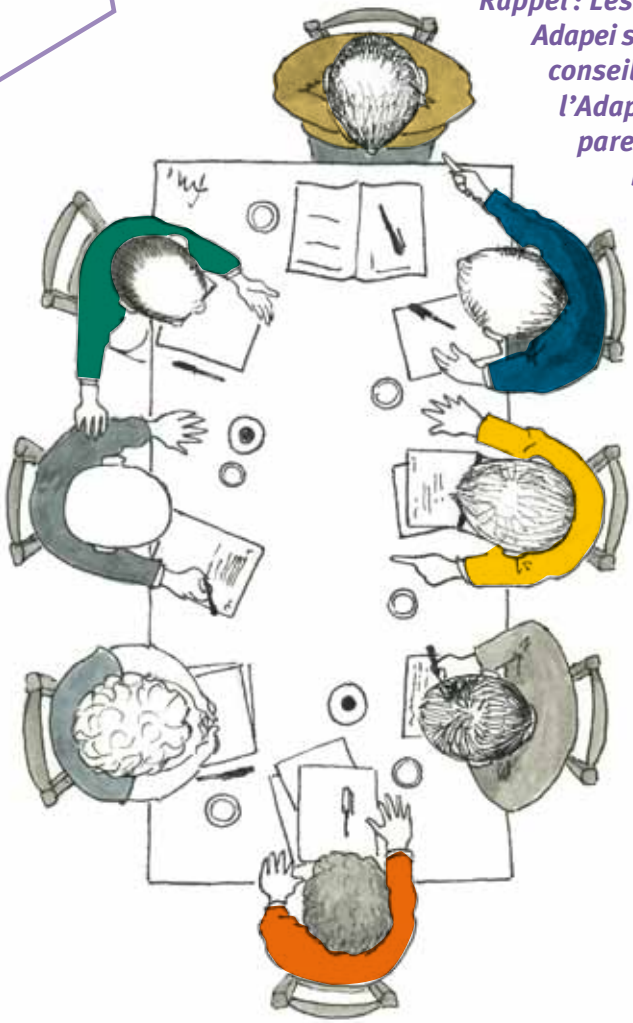

Rappel : Les commissions de travail Adapei sont mises en place par le conseil d'administration (CA) de l'Adapei. Elles sont composées de parents (membres du CA ou des bureaux de sections) et de professionnels. Elles ont pour mission de préparer ce qui doit être discuté ou décidé par le CA ou de mettre en œuvre ce qui a été décidé par le CA. En aucun cas, elles ne se substituent au CA.

COMMISSION PROJETS

Rappel important : nos projets ne peuvent voir le jour et perdurer que s'ils sont financés. Certains le sont par l'Etat, via l'Agence régionale de santé (secteur enfance et une partie du secteur adulte : travail et soins), et d'autres par le Conseil général (hébergement des adultes).

Cette commission a pour objectif de collecter, analyser et diffuser les informations concernant l'ensemble des projets de création de places. Le travail de la commission doit permettre à tous les acteurs et décideurs d'être en possession des informations nécessaires et suffisantes à la prise de décision.

Cette commission est au cœur de notre action associative. Tant qu'il y aura des personnes handicapées mentales sans solution d'accompagnement, l'Adapei 44 présentera des projets à nos financeurs.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Il faut distinguer trois budgets :

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE NOS ÉTABLISSEMENTS

Ce sont des finances publiques, qui nous sont confiées pour accompagner, dans leur diversité, les personnes handicapées. Ces budgets sont contrôlés par nos financeurs.

LE BUDGET DE PRODUCTION DES ESAT

Financement au sein de chaque établissement de la rémunération des travailleurs handicapés et des charges liées à la réalisation des produits ou services (achat de matières, premières, machines...) par leur commercialisation.

Cette commission suit attentivement les questions d'investissements, de budgets des établissements, elle veille à l'évolution des indicateurs économiques qui ont évidemment une incidence sur notre activité, nos investissements et notre capacité d'emprunt. Enfin elle participe à la recherche de financements via le mécénat et les partenariats avec les acteurs économiques (entreprises et fondations).

LE BUDGET VIE ASSOCIATIVE

Il est le fruit du montant d'une part des adhésions, des dons et autres subventions qui nous sont faits. Ce budget sert au fonctionnement de nos instances associatives (sachant que tous les administrateurs sont totalement bénévoles), au soutien de notre action familiale, à notre communication (journal *Papillonnages*, site internet et conférences) et à des compléments pour l'accueil des personnes handicapées, tels que les loisirs.

COMMISSION COMMUNICATION ET REVUE *PAPILLONNAGES*

Notamment pour la revue *Papillonnages :* choix du thème, contenu, sélections d'auteurs et d'articles, mise en page de la revue (éditée deux fois par an, distribuée gratuitement à toutes les familles, aux professionnels de l'Adapei 44 et à tous nos partenaires, 5 000 exemplaires par tirage).

Organisation des émissions de radio actuellement diffusées sur radio Côte d'Amour et podcast sur notre site Internet http://www.adapei44a.fr

Contenu éditorial de toutes nos publications associatives (plaquettes, revues, site Internet) et suivi de leur mise à jour régulière.

La communication est un outil pour promouvoir et défendre la dignité et le citoyenneté des personnes handicapées et améliorer le regard de la société. Cette commission a pour vocation de proposer des stratégies et des outils de communication et, une fois les outils mis en place, d'en assurer le pilotage de façon pérenne.

COMMISSION MANIFESTATIONS

L'Adapei organise tous les ans une assemblée générale. Nous y présentons notre bilan d'actions et nos orientations. Y sont invités toutes les familles et nos partenaires.

S'il y a d'autres événements prévus, c'est cette commission qui est chargée de les organiser. Il y a ainsi les Journées de la dignité, les inaugurations, le congrès « Nous Aussi » et peut-être à venir le congrès de l'Unapei.

COMMISSION STATUTS, RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

Cette commission prépare les modifications des statuts qui ont été jugées nécessaires par le Conseil d'administration afin qu'elles puissent être soumises au vote en assemblée générale.

Elle rédige les adaptations de notre règlement général qui ont été jugées utiles par le CA.

Cette commission veille sur la vitalité de nos textes fondateurs.

Enfin, elle rédige le Projet associatif global, véritable socle de nos valeurs qui guide nos objectifs et actions à partir de nos échanges entre membres du CA et d'une grande enquête faite auprès des familles. Il donne le cap à suivre et est notre document de référence pour tous les décisionnaires, parents élus et professionnels de l'association. Statuts et PAG sont disponibles sur notre site internet : **www.adapei44a.fr**

COMMISSION RECRUTEMENT DES CADRES DE DIRECTION

FESTIVAL

Ensemble, c'est tous !

Nous étions 70 de l'Adapei 44 avec la délégation de Nous Aussi dans cette foule de plus de 20000 personnes qui a envahi la pelouse de **La Villette samedi 12 juin** pour couronner les **50 ans de l'Unapei.**

Nous étions rassemblés pour assister aux Victoires de l'accessibilité, concours qui a démontré qu'intégrer les personnes handicapées mentales dans la société est une affaire de volonté.

Et nous étions surtout présents pour danser et chanter… ensemble, un point c'est tout.

50e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une présidente pour l'Unapei

Le 11 juin dernier, lors de la 50e assemblée générale de l'Unapei, Christel Prado a été élue présidente.

Cette mère militante préside le mouvement parental qui représente :

- **600 associations** dont 300 sont gestionnaires d'établissements et de services et 86 des associations tutélaires,
- **3 000 établissements** et services médico-sociaux,
- **75 000 professionnels** employés dans les associations et les établissements,
- **60 000 familles** adhérentes des associations affiliées
- **180 000 personnes** handicapées accueillies dont 40 000 majeurs protégés.

CONGRÈS D'INCLUSION INTERNATIONALE À BERLIN

2 000 personnes étaient rassemblées

Ce congrès a réuni à Berlin du 15 au 19 juin 2010 des représentants d'associations mondiales représentant les personnes handicapées (comme l'Unapei) et des représentants d'associations d'auto représentants, c'est-à-dire des personnes handicapées qui expriment elles-mêmes leurs opinions, comme l'association partenaire de l'Adapei « Nous Aussi » qui est l'association française des personnes handicapées intellectuelles.

Une convention des droits des personnes handicapées a été signée à l'Onu. La convention établit une liste d'articles. Les plus importants sont :

- **être égaux face aux droits,**
- **vivre en communauté, choisir où on veut vivre et avec qui,**
- **fréquenter les mêmes écoles que tout le monde,**
- **accéder aux soins, médecins, planning...**
- **avoir un emploi,**
- **avoir un niveau de vie correct.**

Cette convention sur les droits des personnes handicapées n'est pas encore ratifiée par tous les pays. Si tous les pays qui l'ont signée coopèrent, cette convention sera appliquée plus rapidement.

La France a ratifié la convention mais nous devons tous travailler ensemble, familles et personnes handicapées, pour qu'elle devienne réalité.

Sept adhérents de la délégation locale Loire-Atlantique de l'association «Nous Aussi »ont participé aux travaux de la plate forme européenne des auto-représentants composée uniquement de personnes handicapées.

La plateforme donne la possibilité aux personnes handicapées intellectuelles de s'exprimer au travers de l'organisation Inclusion Europe. Dans ce cadre, elle met en place des projets européens comme le projet « Adap » pour l'accessibilité au processus de vote électoral, auquel participe un représentant français adhérent de la délégation locale Loire-Atlantique de « Nous Aussi ».

PORTE OUVERTE À L'IME D'ANCENIS

Une première

L'IME d'Ancenis/Saint-Géréon a organisé sa première porte ouverte le **samedi 26 juin 2010.** De nombreux visiteurs ont été reçus. A cette occasion, chacun a pu déambuler dans l'établissement pour rencontrer les professionnels, regarder certains enfants pratiquer des activités et présenter des petits spectacles (danse, théâtre) et découvrir les différentes prestations de l'IME. La demi-journée s'est achevée par une petite collation.

VISITE D'UNE DÉLÉGATION DU MAROC

Réfléchir ensemble à un plan d'action

L'accueil d'une délégation marocaine à Nantes en juin 2010 dans le cadre du Forum mondial des droits humains a permis de constituer une plateforme sociale franco-marocaine. L'objectif principal était de réfléchir à un plan d'action entrant dans le cadre pluriannuel de la coopération sociale en lien avec le Conseil général.

Deux professionnelles de l'association Tazzanine, ayant pour mission l'accueil et la protection des enfants abandonnés de 0 à 20 ans, handicapés ou non, ont été reçues à l'IME d'Ancenis et une prochaine mission, prévue à Agadir du 9 au 13 novembre 2010, permettra à des professionnels de l'Adapei d'établir un diagnostic des perspectives et mutualisations possibles au regard du public accueilli et des problématiques soulevées.

Une fois de plus, la connaissance de l'autre, de ses savoir-faire et savoir-être, est une grande richesse donnant l'occasion de prendre du recul, de s'interroger sur ses propres pratiques et de les réajuster au besoin, pour répondre au mieux aux personnes handicapées mentales que nous accueillons chaque jour dans nos établissements.

RENTRÉE 2010 EN IME ET EN SESSAD

Toute notre vigilance est nécessaire

L'Adapei, l'APAJH et l'APF ont organisé une conférence de presse le 22 juillet pour alerter l'opinion publique sur le manque de places pour la rentrée de septembre 2010, en Institut médico-éducatif (IME) ou, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), enregistrées dans leurs établissements.

Une rencontre entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les associations mi-juillet a permis une analyse et des décisions.

Confirmation d'une forte tension à la rentrée 2010 et en particulier sur l'agglomération nantaise pour les jeunes de 14 à 20 ans.

LES EXPLICATIONS LES PLUS PROBABLES SONT :

- l'évolution démographique,
- l'impact de la fermeture ou de la transformation de places dans le département,
- les « sorties » de scolarisation des jeunes après l'âge de 12 ans.

LES SOLUTIONS À COURT TERME RETENUES PAR L'ARS SONT :

- le maintien des places IME et le report partiel de leur transformation en places ITEP,
- la création de 42 places de SESSAD en septembre 2010,
- la possibilité de sureffectif en IME,
- le maintien dans le système scolaire de certains jeunes adolescents.

Malgré les nouvelles dispositions prises dans l'urgence, il subsistera à la rentrée 2010 des situations de scolarisation et d'accompagnement mal adaptées pour certains enfants.

Nous demandons la mise en place d'une véritable observation (conjointe EN, ARS, MDPH) dés la rentrée de septembre et restons mobilisés au cas où certaines familles seraient sans solution.

Pour l'avenir, la situation reste préoccupante car les sorties d'IME ne se font pas à un rythme normal compte tenu du manque chronique de places dans le secteur adultes.

UN NOUVEAU CAA

Ouverture du foyer de Sainte-Pazanne

L'Adapei 44 a été très fière d'ouvrir le nouveau Centre d'accueil et d'activités (CAA) situé rue Françoise Dolto à Sainte-Pazanne, d'une superficie de 2 000 m² sur un terrain de 9 995 m². Cet établissement a été ouvert en juillet et sera inauguré le 26 novembre. Il offre **18 places d'internat** et **12 places d'externat** et **21 personnes y travaillent**.

C'est la concrétisation d'un travail important des promoteurs du projet car il aura fallu une réelle détermination pour que celui-ci se réalise. La solidarité associative, le partage de nos valeurs communes ont fait, une fois de plus, la preuve de leur efficacité sur le terrain. La persévérance et l'opiniâtreté de la part des forces vives de l'Adapei ont fini par convaincre l'ensemble de nos interlocuteurs des sphères administratives, économiques et politiques et nous ont permis d'aboutir.

Nous remercions le Conseil général qui a financé ce projet. Nous remercions également la municipalité de Sainte-Pazanne qui nous a réservé un excellent accueil par la mise à disposition du terrain dès janvier 2004.

Inauguration de la Résidence Erdam

Le président de l'association, M. Dominique Moreau, et le directeur général, M. Marhadour, ont inauguré la résidence en présence des financeurs, des élus, des partenaires, des parents, des résidants et des travailleurs sociaux le 3 septembre. Le 1er mars 2010, **23 résidants** ont été accueillis à la Résidence Erdam, un lieu d'habitat et de vie sociale de près de 1 500 m². Le Conseil général a financé ce projet et la Samo en est le bailleur social.

COMÉDIE MUSICALE À L'ODYSSÉE D'ORVAULT

Un Nouveau Cap !

La compagnie **Fredonia** a invité les adhérents de l'Adapei à profiter de l'avant-première de la tournée 2010 au tarif unique spécial de 5 euros, le jeudi 30 septembre 2010 à 20h45 à l'établissement Odyssée d'Orvault de la comédie musicale *Un Nouveau Cap*.

Le spectacle, accessible aux personnes handicapées, a été donné par Fredonia, la compagnie professionnelle d'artistes valides et handicapés, créé avec l'Agefiph, dans le cadre de la tournée 2009/2010, qui a déjà rencontré plus de 12 000 spectateurs dans 12 villes dont Paris, au Palais des congrès.

http://www.fredonia.fr

SITE INTERNET

Les 50 ans d'Apei Ouest 44

Pour marquer son 50e anniversaire d'une pierre blanche, l'Apei Les Papillons Blancs Ouest 44 a créé en juillet un nouveau site Internet ouvert à tous : **http://www.50ansapei44.fr**

Ce site, qui est la suite de la manifestation itinérante organisée en septembre dernier dans les établissements de l'Apei, propose aux internautes deux films originaux, une fiction historique et un documentaire, pour se remémorer et faire le bilan de 50 ans de militantisme… Un arrêt sur image poignant, drôle et parfois émouvant, qui pose la question de la situation de la personne handicapée mentale en 2010.

FESTIVAL
Le Cirque des 6 frênes

Le SAHA Ancenis ainsi que The Serious Road Trip connextion Humanitaire Nantaise ont organisé le festival « le Cirque des 6 frênes » qui a eu lieu du 12 au 18 septembre 2010 à Ancenis.

Situé à l'intérieur même de « la Maison des 6 frênes », le chapiteau a permis aux animateurs de proposer des ateliers d'initiation au cirque aux personnes de nos établissements : de l'acrobatie, du jonglage, de l'équilibre, autant d'activités à effectuer dans la joie et la bonne humeur.

Les personnes handicapées du SAHA Ancenis se sont totalement engagées dans le festival avec l'accueil des établissements, la tenue des stands, la billetterie pour les spectacles, la décoration et surtout le déroulement du festival.

VISITE
Cap sur la Rochelle !

A l'initiative du Conseil nantais des personnes handicapées (CNPH), la journée du 20 septembre s'est déroulée sous le signe du dépaysement et de la rencontre pour trois résidants du Centre d'accueil et d'activités de Saint-Donatien.

Quittant la gare dès 7h30, ils ont fait route à destination de la Rochelle et de l'Ile-de-Ré aux côtés des acteurs du CNPH. Au-delà de simples visites, il s'agissait pour tous d'aller voir sur site, et de tester des adaptations réalisées dans des lieux publics pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées.

L'Aquarium de la Rochelle a nourri l'imaginaire de chacun dès notre arrivée. Puis, le temps du repas a permis de profiter plus longuement du front de mer. Poursuivant l'après-midi, sous un soleil estival et dans une ambiance très conviviale, nous avons découvert le Musée Ernest Cognacq à Saint-Martin-de-Ré ; celui-ci s'est en effet vu décerner, dans le cadre de la campagne « Musée pour tous », le Prix 2010 de l'Accessibilité des villes moyennes.

Il va sans dire que ce fut une très agréable escapade, mise en photos avec plaisir.

ANIMATIONS

Lutte au bras de fer et au corps à corps

Le jeudi 23 septembre, au Grand Blottereau, et le vendredi 24 septembre à Mangin, des animations « lutte » ont été organisées.

Personnes présentes le 23/09, 9 de l'IME Châteaubriant, 6 de l'IME des Sorinières, 4 de l'IME Chanzy-Nantes, 9 de l'IME Blain, 9 de l'IME du Tillay Saint-Herblain, 5 du Collège de Toutes Aides. Les personnes présents le 24 : 6 du Foyer de Vertou et 9 du CCB Blain.

Tous ont fait de la lutte au bras de fer et de la lutte au corps à corps. Les éducateurs et les jeunes ont apprécié les deux types de lutte. La consigne à partir d'une saisie (de corps ou de main), était de mettre son compagnon de jeu sur le dos pour la lutte au corps à corps, et de faire toucher le dos de la main de son compagnon sur le rouleau rouge ou bleu pour la lutte au bras de fer.

Pique-nique Handy Rétro

18 voitures de Handy Rétro et de leurs amis nantais se sont associées à La section Nantes Nord de l'Adapei 44 pour faire vivre à plus de 120 personnes une formidable journée lors de notre pique-nique de rentrée le 25 septembre.

Des plus petits aux plus grands, un grand moment de bonheur a été partagé !

Visite de l'Agence régionale de santé

Le 8 octobre, Mme Neyrolles, déléguée territoriale de l'ARS, accompagnée de Mme Hervé-Corbineau et Mme Berthe, ont visité la MAS de Bouguenais, l'ESAT d'Orvault et l'IME d'Ancenis.

CONFÉRENCES
Regards sur la ressemblance

Le cycle des conférences de l'Adapei 44 à l'amphithéâtre de la Chambre de commerce et d'industrie reprendra dès le mois de novembre 2010. Venez nombreux !

Au programme

1 VIEILLIR : LA PERSONNE HANDICAPEE ET SA FAMILLE

Lundi 22 novembre 2010 de 20h à 22h

Nancy Breitenbach
consultante internationale
dans le domaine du handicap intellectuel.

2 TRAVAILLER : LA PYRAMIDE INVERSÉE, LA DIRECTION AU SERVICE DES SALARIÉS

Mardi 15 mars 2011 de 20h à 22h

Jean-Michel Queguiner,
ancien directeur de « Bretagne Ateliers ».

3 PERCEVOIR : LE MONDE VA TROP VITE

Conférence du Lundi 23 mai 2011 de 20h à 22h

Carole Tardif, professeur de psychologie,
Université de Provence-Aix-Marseille.

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire sur notre site www.adapei44a.fr

Participez à notre blog dédié aux conférences en vous dirigeant vers : www.temp.adapei44b.fr

BILAN DE L'OPÉRATION BRIOCHES 2010
Objectif atteint

QUELQUES CHIFFRES

- **1 300 heures de préparation** pour une dizaine de bénévoles.
- **7 jours de vente** pour 300 bénévoles.
- **75 points de vente** sur le département soit une augmentation de 15% par rapport à l'an passé.
- **14 300 brioches** vendues soit + 34% par rapport à l'an passé. Le gain total devrait se situer autour de **38 000 €**, soit + 35% par rapport à l'an passé.

Cette somme sera répartie par la Commission affaires sociales et familiales pour les loisirs et vacances des personnes handicapées accueillies par l'Adapei 44. L'objectif de cette opération Brioches, qui est aussi une communication auprès du grand public sur les difficultés rencontrées par les personnes souffrant d'un handicap mental et leurs familles, a été largement atteint.

Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette opération !

IME DES SORINIÈRES
Déménagement et inauguration

Depuis début 2007, l'Institut médico-éducatif La Bauche de Rouet, situé aux Sorinières, était en travaux.

2 000 m² étaient à construire pour faire évoluer et améliorer les conditions d'accueil des 65 enfants de l'Institution.

Après un premier déménagement dans des modulaires provisoires, opéré fin 2006, afin d'accueillir les enfants durant les travaux de reconstruction, l'installation partielle dans les nouveaux bâtiments a eu lieu début 2010. Les parents des enfants, la Saprena et les professionnels de l'IME se sont associés pour réaliser dans les meilleures conditions d'efficacité ces déménagements et installations !

Ce n'est que juste avant l'été que le service administratif a pu s'y déplacer. Depuis fin octobre 2010, la salle de psychomotricité et la balnéothérapie sont en service. Ainsi, l'ensemble des 2 000 m² est utilisé pour y développer les activités de l'IME.

Ce n'est pas fini, car 1 000 m² sont prévus pour créer un internat au tout début de l'année 2011 !

L'inauguration a eu lieu le **22 octobre** en présence de Mme Neyrolles, déléguée territoriale de l'ARS, M. Couturier, maire des Sorinières, M. Moreau, président, M. Marhadour, directeur général de l'association, ainsi que M. Morinière, directeur de l'IME. Plus de 150 personnes (enfants, familles, professionnels, administrateurs) étaient rassemblées lors de cet heureux événement.

ESPACE CAMILLE CLAUDEL
25 artistes pour l'espoir

Du 20 novembre au 5 décembre, 25 peintres et sculpteurs exposent leurs œuvres au profit de l'IME des Sorinières et de l'Arche Le Senevé à l'Espace Camille Claudel des Sorinières.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le **vendredi 19 novembre.**

Plus d'informations :
www.artistes-pour-lespoir.fr

CINÉ POUR TOUS

Au Cinéville de Saint-Sébastien, des séances spécialement aménagées permettent aux personnes handicapées de se rendre au cinéma avec des spectateurs sans handicap. La dernière séance a eu lieu le **20 novembre à 14 heures.**

Plus d'informations sur :
www.cinemadifference.com

PROJECTION AU CCO DU FILM
« D'un monde à l'autre »

Lundi 29 novembre, au Centre de Communication de l'Ouest (CCO), un débat sur l'accompagnement des adultes avec autisme a suivi la projection publique du film ***D'un monde à l'autre*** réalisé par Jun Cordon et produit par l'ADAPEI 44. Le film est visible sur Internet à partir du lien suivant : http://vimeo.com/11724019

NOUS AUSSI
ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES

AU CONGRÈS DE « NOUS AUSSI » À CHAMBÉRY
Une délégation de 15 adhérents

C'est l'occasion de se retrouver ensemble, personnes handicapées intellectuelles, de nous exprimer sur nos besoins, nos demandes. Nous avons voté nos rapports d'activité, d'orientation, nos budgets, nous avons fait des tables rondes, sur le projet personnalisé, l'évaluation des services, l'accessibilité et élu notre Conseil d'administration.

LA DÉLÉGATION LOCALE DE LOIRE-ATLANTIQUE VEUT S'ENGAGER SUR CES 4 AXES DE TRAVAIL.

Pour nous, le plus important en 2011 sera :
- travailler sur l'accessibilité,
- développer notre association à l'Adapei 44.

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

- Cédric Mametz a été réélu président de l'association.
- Jeanine Batardière a été réélue secrétaire générale.

Jeanine / Yves / Emmanuel

LES ORIENTATIONS DE NOUS AUSSI POUR 2011

1. Développer l'association dans nos départements.
2. Travailler sur l'accessibilité : nous demandons à être associés pour présenter le pictogramme S3A et sa mise en place.
3. Présenter le guide « pathways » : guide de l'information pour tous en facile à lire.
4. Travailler sur le projet Européen Adap : rendre accessibles les élections.

LIONS CLUB

La diffusion du « Livret de vie »

« On ne peut aller bien loin dans la vie, si on ne commence pas d'abord à faire quelque chose pour quelqu'un d'autre »

Melvin Jones, fondateur du Lionisme en 1917

Créer, promouvoir, encourager, fédérer la générosité, être partenaires dans la cité, sont les objectifs des Lions clubs. Ils souhaitent, grâce à la logistique de l'Adapei, remettre, à chaque famille d'une personne touchée par un handicap mental, un livret de vie, édité avec le soutien financier et l'appui de nombreux partenaires.

L'Adapei 44 (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales) oriente prioritairement, avec les familles le projet global de l'association vers la mise en œuvre de solutions d'accompagnement, adaptées.

Parents, frères et sœurs d'une personne souffrant de déficience intellectuelle, soucieux de répondre à ses besoins, le livret de vie est le recueil des étapes importantes de sa vie, des faits d'ordre personnel, familial et médical.

« *Mon livret de vie », comme il aimerait vous l'écrire, « ne remplace pas mon carnet de santé ou votre livret de famille. C'est le livret de mes secrets.. Il faut y écrire tout ce que vous voudriez que l'on fasse pour moi, quand vous ne serez plus, tout ce que j'aime, ce qui me fait peur, ce que je peux faire tout seul…* »

Ce livret de vie vient compléter le dossier « Tutélaire et dispositions familiales » de l'Adapei.

Il constitue un document personnel précieux visant à défendre la dignité des personnes handicapées

Marie Hélène Rémi,
gouverneur 2010-2011 District 103 OUEST

Le personnel en mouvement

Arrivées

IME ANCENIS
BOUVET René, *enseignant (24.09.10)*
LE GUENNEC Pascal, *enseignant (30.08.10)*

IME BLAIN
POHOREAU Christine, *technicienne qualifiée (01.03.10)*
SI MOUSSA LOUIS Flore, *psychomotricienne (01.07.10)*

IME CHANZY
PICHAUD Frédérique, *enseignante (02.09.10)*

IME CHANZY + IME NANTES
LEGUERE Fabienne, *enseignante (02.09.10)*

IME CHÂTEAUBRIANT (CAFS)
ANDREINI Ornella, *enseignante (30.08.10)*
FAUCHARD Delphine, *infirmière (12.10.10)*
SALLOUX Corine, *assistante familiale (30.08.10)*
THOMAS Marie-Thérèse, *assistante familiale (30.08.10)*

IME ORVAULT
DOUAY Karine, *enseignante (23.08.10)*
LECLAIR Thérèse, *enseignante (23.08.10)*

IME ODYSSÉE
GRONDIN Stéphanie, *éducatrice spécialisée (09.09.10)*
VINCENT Ingrid, *aide médico-psychologique (23.08.10)*

IME SORINIÈRES
BOUCHAM Abdelkrim, *enseignant (02.09.10)*
JOURDAT Virginie, *technicienne supérieure (01.07.10)*
LEPICARD Audrey, *psychomotricienne (01.03.10)*
YOU Anaïs, *agent de service intérieur (01.09.10)*

IME SAINT-HILAIRE
BODIN Fanny, *éducatrice spécialisée (04.10.10)*
COUDERT Brigitte, *éducatrice spécialisée (23.08.10)*
LACOTE Vincent, *psychomotricien (23.08.10)*
LEVEQUE Sylvie, *conseillère en économie sociale et familiale (04.10.10)*

IME VALLET
DORE Bruno, *enseignant (30.08.10)*
GRELIER Aurélie, *éducatrice spécialisée, internat (17.09.10)*
LEMERLE Amélie, *enseignante (01.09.10)*
MORIN Elsa, *monitrice éducatrice - internat (30.08.10)*
SUTEAU Jeanne, *monitrice éducatrice - internat (20.09.10)*

MAS BOUGUENAIS
BUREL-KAHRS Catherine, *agent de service intérieur (01.03.10)*
CRINQUETTE Sandrine, *agent administratif (08.03.10)*
DE CUNIAC BOULESTIN Sandrine, *médecin généraliste (01.07.10)*
PAQUEREAU Yannick, *animateur 1re catégorie - internat (01.10.10)*
PRIN Sophie, *aide médico-psychologique - internat (06.09.10)*
ROSENTHAL Valérie, *agent de service intérieur (01.07.10)*
TOUMELIN Claire, *aide-soignante diplômée - internat (01.04.10)*

MAS MONTBERT
PAGES Denise, *aide médico-psychologique internat (13.09.10)*

ESAT ARTHON
EVAIN Fabrice, *moniteur d'atelier 2e classe (04.10.10)*
FEUVRIER Patricia, *psychologue (01.10.10)*
SCHLEGEL Sylvie, *directrice d'établissement (14.06.10)*

ESAT CHÂTEAUBRIANT
DOUSSET Jean-Pierre, *moniteur d'atelier 1re classe (01.06.10)*
GUÉRIN Jacques, *adjoint technique (05.10.10)*

ESAT GÉTIGNÉ
GENTE Élodie, *monitrice d'atelier 2e classe (01.08.10)*
LAPORTE Sébastien, *moniteur d'atelier 2e classe (30.08.10)*
MERLET Virginie, *psychologue (23.03.10)*

ESAT LEGÉ
RAULT Sophie, *directrice adjointe (07.10.10)*

ESAT ORVAULT
PENEAU Stéphanie, *monitrice d'atelier 2e classe (30.08.10)*

ESAT SAINT-JULIEN
HAMONIC Stéphanie, *monitrice d'atelier 2e classe (06.09.10)*

EA ANCENIS
TOUBLANT Mathieu, *agent de service (08.03.10)*

EA ORVAULT
CHERAUD Séverine, *employée de restauration (19.05.10)*
DURASSIER Fabienne, *employée de restauration (08.03.10)*
POIRON Manuella, *secrétaire (30.08.10)*

CHANT
CADIOU Gwladys, *technicienne qualifiée (19.07.10)*

FOYER D'ANCENIS
FERANT Amandine, *aide médico-psychologique - internat (08.03.10)*
CHAPALAIN Véronique, *aide médico-psychologique - internat (06.09.10)*

FOYER DE VIE DE BOUAYE
BROUSSARD Véronique, *veilleuse de nuit (03.10.10)*
DUPONT Nadia, *aide-soignante diplômée - internat (15.09.10)*

FOYER DE CHÂTEAUBRIANT
BROCHARD GIRAUD Fabienne, *chef de service éducatif (15.06.10)*

FOYER DE CHÉMÉRÉ
TINCE Emilie, *animatrice 2e catégorie (05.09.10)*

FOYER PÉRI
PINOT Jovann, *aide médico-psychologique - internat (06.04.10)*

FOYER DE LA GILARDERIE
LETEXIER Aurélie, *aide médico-psychologique - internat (05.07.10)*
PRAJET Manuella, *surveillante de nuit (20.04.10)*

FOYER LE TILLAY
ANDRE Ophélie, *monitrice éducatrice - internat (12.04.10)*

FOYER DE VERTOU
SAUNIER David, *aide médico-psychologique - internat (27.09.10)*

SASP CHANT
GRANSARD Marjolaine, *monitrice éducatrice - internat (22.07.10)*

SAVS NANTES
BAUDOUIN Maryline, *animatrice 2e catégorie - internat (13.09.10)*

CAA BEAUTOUR
OLIVIER-GUERIN Valérie, *aide-soignante diplômée - internat (28.06.10)*

CAA LA RABOTIÈRE
LESAGE Gaëlle, *chef de service (30.08.10)*
NAUD Gwladys, *aide médico-psychologique - internat (30.03.10)*

CAA SAINT-DONATIEN
GILET Valérie, *aide-soignante diplômée - internat (26.04.10)*

CAA NORT SUR ERDRE
CHEMIN Maud, *moniteur éducatrice - internat (15.10.20)*
FREREJOUAN Sandra, *veilleuse de nuit (06.06.10)*
GAUTHIER Marie-Odile, *veilleuse de nuit (07.06.10)*
KUNEBEN Vanessa, *monitrice éducatrice - internat (15.03.10)*
MARCHAND Nelly, *veilleuse de nuit (07.06.10)*

CAA LOROUX-BOTTEREAU
SOUBRIE Fabienne, *agent de service intérieur (01.09.10)*

CAA SAINTE-PAZANNE
BAQUE DE SARIAC Marion, *aide médico-psychologique - internat (15.07.10)*
BONNIN Julie-Laure, *monitrice éducatrice - internat (15.07.10)*
CADORET Tiffany, *agent de service intérieur (20.07.10)*
CASSIER Lydie, *aide médico-psychologique - internat (20.07.10)*
CHARRIER Karine, *veilleuse de nuit (15.07.10)*
CHESNEL Catherine, *maîtresse de maison (15.07.10)*
DAVID Emmanuel, *ouvrier d'entretien (15.06.10)*
FUSTEMBERG Céline, *aide médico-psychologique (23.08.10)*
GILLET Aude-Marie, *monitrice éducatrice- internat (15.07.10)*
MACE Marylin, *aide-soignante diplômée - internat (15.07.10)*
MICHEL Nicolas, *moniteur éducateur (01.07.10)*
RATHOUIT Bernadette, *agent de service intérieur (12.07.10)*
SAULNIER Nicole, *veilleuse de nuit (15.07.10)*

CAA SAINTE-PAZANNE + RABOTIÈRE + SAINT-DONATIEN + LOROUX-BOTTEREAU
POIRIER Marine, *esthéticienne (01.08.10)*

CAA CARQUEFOU
DAUDON Stéphane, *surveillant de nuit (25.06.10)*
LECLAIR Béatrice, *surveillante de nuit (16.06.10)*
MENORET Véronique, *chef de service (4.06.10)*
TOUET Guillaume, *infirmier internat (17.05.10)*

FAM LES LUCINES
BENOIT Thomas, *moniteur éducateur - internat (08.09.10)*
LABBÉ Guillaume, *aide-soignant diplômé - internat (01.07.10)*

SIÈGE
CASSAING Anne, *chargée de communication (01.06.10)*
CERUTI Anne, *directrice des ressources humaines (07.06.10)*
MERGEY Emmanuelle, *assistante sociale (15.03.10)*

CGSMS DIAPASON 44 MAS DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
BELLOIR Lucie, *éducatrice spécialisée (04.10.10)*
LAVICE Stéphane, *directeur d'établissement (30.08.10)*

Départs

IME ANCENIS
SAUGE BASSET Dominique, *orthophoniste (31.10.10)*

IME BLAIN
GLOCHON Gérald, *éducateur technique (31.07.10)*

IME CHÂTEAUBRIANT
HENRIQUET Anne-Marie, *monitrice éducatrice (31.07.10)*

IME ORVAULT
CROGUENNEC Hervé, *enseignant (02.07.10)*

IME ODYSSÉE
LE LAMER Benoît, *éducateur spécialisé (30.07.10)*

IME SORINIÈRES
PAROISSIEN François, *rééducateur psychomotricien (03.07.10)*

IME SAINT-HILAIRE
GUÉRIN Elisabeth, *éducatrice technique spécialisée (15.08.10)*
LENOIR Karine, *orthophoniste (31.08.10)*

IME VALLET
BICHE Josette, *monitrice éducatrice internat (31.07.10)*
BILLAUD Mireille, *orthophoniste (31.10.10)*
CREMAUX Françoise, *monitrice d'EPS 1er groupe (30.04.10)*

IME ANCENIS (CAFS)
MOREAU Geneviève, *assistante familiale (31.07.10)*

IME CHÂTEAUBRIANT (CAFS)
BOTHEREL Germaine, *assistante familiale (12.03.10)*
PARIS Marie-France, *assistante familiale (31.08.10)*

MAS BOUGUENAIS
BRUNIER Xavier, *médecin généraliste (30.06.10)*
CHAVANNE Xavier, *animateur 1re catégorie - internat (01.10.10)*
LOHOU Andrée, *agent de service intérieur (08.07.10)*
LUBIN Joëlle, *agent de service intérieur (15.09.10)*
WISENEZA Marie-Grâce *aide-soignante diplômée - internat (31.03.10)*
PIPAUD Roselyne, *agent de service intérieur (30.06.10)*

MAS MONTBERT
CARON Colette, *veilleuse de nuit (30.09.10)*

ESAT ARTHON
GIRARD Bernard, *moniteur d'atelier 2e classe (31.10.10)*
LOUERAT Augustin, *moniteur d'atelier 1re classe (30.09.10)*
TERRIEN Marguerite, *agent de service intérieur (31.07.10)*
TESSIER Sylvie, *psychologue (16.05.10)*

ESAT BLAIN
MALISSART Geneviève, *monitrice éducatrice (30.09.10)*

ESAT NANT'EST
LESENNE Céline, *psychologue (31.10.10)*

ESAT ORVAULT
COICAULT Frédéric, *moniteur d'atelier 2e classe (30.06.10)*

ESAT GÉTIGNÉ
BOSSARD Nadine, *monitrice d'atelier 2e classe (31.05.10)*
SUPIOT Xavier, *moniteur d'atelier 2e classe (28.04.10)*

ESAT REZÉ
FIGUREAU Marie-Christine, *ouvrière de production (30.04.10)*

E.A ORVAULT
CHERAUD Séverine, *employée de restauration (31.05.10)*
DEVOLDER Franck, *chef de production (30.08.10)*
GRIMAUD Dominique, *cuisinier (13.07.10)*

FOYER DU TILLAY
LE JOUBIOUX Maryvonne, *animatrice 2e catégorie - internat (31.03.10)*

FOYER DE VIE DE BOUAYE
ROUSSEAU Marjorie, *aide-soignante diplômée - internat (14.09.10)*

FOYER DE VIE DE BOUAYE + CAA SAINT-DONATIEN + CAA SAINTE-PAZANNE
THIBAUD Denise, *directrice d'établissement (30.09.10)*

FOYER DE LEGÉ
MISURA Géraldine, *psychologue (17.06.10)*

FOYER DE VERTOU
BROU Geneviève, *animatrice 2e catégorie - internat (31.08.10)*

SAVS ANCENIS
RACINOUX Marie-Claire, *animatrice 1re catégorie internat (31.08.10)*

SACAT ANCENIS
BENOIT Valérie, *aide médico-psychologique (09.07.10)*
DESNAVAILLE Magali, *aide médico-psychologique (30.06.10)*

FAM LES LUCINES
GODIN Edith, *animatrice 2e catégorie (09.07.10)*
POSTIC Jean-François, *éducateur spécialisé internat (22.08.10)*

CAA BEAUTOUR
DEGREE Bertrand, *aide médico-psychologique FCE (24.04.10)*

CAA CARQUEFOU
FRANCOIS Emmanuel, *surveillant de nuit qualifié (10.06.10)*
LAMBERT Céline, *infirmière (30.04.10)*
LUCAS Mathieu, *surveillant de nuit (16.08.10)*
MEURICE Séverine, *directrice adjointe (25.06.10)*

CAA SAINTE-PAZANNE
FUSTEMBERG Céline, *aide médico-psychologique (17.09.10)*

SIÈGE
ARENOU Dominique, *responsable SRE-STC (31.03.10)*
DELAUNAY Marie-Louise, *assistante sociale (31.05.10)*

Parmi toutes ces personnes,
Papillonnages *a une pensée particulière pour les quatre salariés qui nous ont quittés trop tôt :*

Nicole GAUTIER, Colette RABAUD, Thérèse ANTELME, Marc LERICHE

MOBILITÉ

FOYER VERTOU > SAVS SACCSOE
BAUDRY Stéphanie *(04.10.10)*

IME SAINT-HILAIRE > IME CHANZY
CARETTE-DUFOSSE Céline *(15.03.10)*

ESAT CHÂTEAUBRIANT > FOYER DE VIE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
COQUENLORGE Sophie *(15.03.10)*

SAVS SACCSOE > SAVS ANCENIS
GAUTREAU Myriam *(20.09.10)*

FOYER ANCENIS > FOYER VALLET
GERMOND Catherine *(05.04.10)*

FOYER VALLET > FOYER ANCENIS
GRATEDOUX Lucille *(05.04.10)*

CAA HAUTE-MITRIE > CAA SAINTE-PAZANNE
HERITEAU Christophe *(15.07.10)*

FOYER DE VIE ANCENIS > SACAT ANCENIS
HUET Ghislaine *(06.09.10)*

CAA NORT-SUR-ERDRE > CAA HAUTE-MITRIE
UHEL Christelle *(31.10.10)*

CAA HAUTE-MITRIE > CAA CARQUEFOU
LANGLAIS Blandine *(01.06.10)*

CAA PLINGUETIÈRE > CAA SAINTE-PAZANNE
LE GOFF Hélory *(01.08.10)*
LOIRAT Thérèse *(01.08.10)*
CHALAK Karim *(01.08.10)*
MABILAIS Clothilde *(01.08.10)*
THIBAUD Marie-Claude *(01.08.10)*

IME ORVAULT > IME BLAIN
MASSONNET Pascal *(01.10.10)*

SASP CHANT > CAA SAINTE-PAZANNE
MENARD Fanny *(15.07.10)*

CAA RABOTIÈRE > CAA SAINT-DONATIEN + HAUTE-MITRIE
PLUCHON Marie-Luce *(01.09.10)*

IME ODYSSÉE > IME CHÂTEAUBRIANT
PRAUD Nicolas *(23.08.10)*

SIÈGE > FOYER DE VIE DE BOUAYE
SENECHAL-PERROLLAZ Odile *(01.07.10)*

CAA CARQUEFOU > CAT OUEST
TOUGERON Bérangère *(01.05.10)*

MAS BOUGUENAIS > CAA HAUTE-MITRIE
TRUJILLO Christian *(16.09.10)*

Plus d'informations sur notre site
www.adapei44a.fr